

HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES

Liste des questions pour l'examen :

<http://hrabault.voila.net/>

<http://hrabault2.voila.net/>

A l'examen faire un petit exposé structuré (intro+2parties et sous parties) pour répondre à la question posée.

ORIGINE DES CONCEPTS :

Le droit public est une matière qui se situe a mi chemin entre le droit au sens strict et la politique.

Le droit constitutionnel est le droit de l'organisation de l'Etat ou encore le droit politique (=droit de l'organisation de la cité)

Le droit administratif est le droit qui encadre l'action de l'Etat.

Au départ l'Etat n'est pas soumis au droit, il a plutôt tendance à se soustraire au droit. L'Etat est souverain ; l'idée de départ est que l'Etat est supérieur au droit. Cette notion de souveraineté apparaît au XVIe siècle notamment chez Jean BODIN (considéré comme l'auteur de la souveraineté) :

1576 = publication des six livres de la République de Jean Bodin. La souveraineté est l'idée que le monarque est au dessus des lois.

Petit a petit a partir de cette époque, l'Etat va se construire et au XVIIIe siècle il y a la philosophie des lumières qui apparaît et fait naître que l'Etat doit être soumis au droit.

A l'issu du XVIIIe siècle, il y a la période des grandes révolutions : révolution anglaise (1688), l'indépendance des E.-U. (1776) et la révolution Française (1789).

Si on prend la déclaration française de 1789 on y retrouve l'idée de constitution dans laquelle on y trouve une part de respect des droits des citoyens et une idée de séparation des pouvoirs. A ce moment là apparaît une soumission de l'Etat au droit. Tout au cours du XIXe siècle les juristes vont alors développer l'idée de l'Etat de droit, c'est-à-dire l'idée de l'Etat soumis au droit. Cette idée est le fondement du droit public dans sa forme contemporaine. L'Etat et la politique sont la même chose : L'Etat est la politique suprême. Le droit public est le droit qui s'impose à l'Etat, c'est un droit qui permet de contrôler la politique.

Voilà pourquoi les idées politiques sont fondamentales dans le droit public.

THEMES TRAITES EN COURS :

- Histoire, les idées et la politique
- La théorie du Gouvernement
- Le concept d'Etat
- Le concept de Constitution
- La forme et la structure de l'Etat

Chapitre 1 : Histoire, idées et politique

§1 : L'histoire

a/ Temps et Histoire

Saint Augustin, Les Confessions (401 ap JC), est l'un des pères de l'Eglise, l'un des fondateurs de la dogmatique chrétienne. C'est un évêque. Il dit dans son œuvre « l'éternité divine est en dehors du temps » ; « les temps n'ont pu s'écouler avant que Dieu ne crée les temps » ; « il se peut qu'il y ait eu un temps où le temps n'était pas ». Dieu est dit l'éternel, il n'est donc pas soumis au temps par contre nous, être humain, somme soumise à la temporalité. Si on compare la temporalité à l'éternité, la temporalité est toujours relative. Implicitement, selon Saint Augustin, lorsque Dieu a créé le monde, il a en fait créé le temps. Mais le temps, pour Dieu, n'a pas de sens. Avec la fin du monde, le jugement dernière, on arrive à la fin des temps. Le temps est quelque chose de très relatif. Saint Augustin se pose la question de savoir ce qu'est le temps. Il dit qu'on sait ce qu'est le temps mais on ne peut pas expliquer ce qu'il est. Il va alors s'interroger sur les différents aspects et il va distinguer trois temps :

- le passé
- le présent
- l'avenir

Il arrive à dire en fait que le passé et l'avenir n'existent pas vraiment et que le seul temps est le présent. Il n'y a que le temps « du présent du passé, le présent du présent et le présent du futur. Car ces trois sortes de temps existent dans notre esprit et je ne le voit pas ailleurs ». Pour l'avenir, il est évident en fait qu'il n'existe pas. Le futur est l'idée qu'on se fait de l'avenir.

Saint Augustin dit que pour le passé c'est pareil. Il n'existe plus vraiment non plus. Il n'existe plus que dans nos souvenirs, mais nos souvenirs ne sont pas toujours très fiables.

« le présent du passé c'est la mémoire, le présent du présent est l'intuition directe, le présent de l'avenir c'est l'attente. »

Saint Augustin est arrivé a toutes ses réflexions et conclusions parce qu'il est chrétiens et les chrétiens croient en la révélation. Dans les écritures saintes, le monde est raconté. Ces révélations permettent une stabilité dans un contexte incertain.

D'un point de vue philosophique, le temps est la période qui va d'un événement antérieur à un événement postérieur. On dispose donc d'une certaine expérience du temps.

L'histoire au fond est la volonté de représenter de façon global le temps. On essaye de représenter la succession des temps, des moments. Cela implique l'idée d'une chronologie c'est-à-dire la science du temps. C'est donc la perception simultanée d'une multitude d'instantanés.

b/ Mémoire et Histoire

Saint Augustin définit la mémoire comme le présent du passé. La mémoire est un mécanisme de stockage et de conservation d'informations en vue d'une exploitation ultérieure.

Pour la philosophie, la mémoire est une fonction psychique. C'est la mémoire individuelle ça. Mais il n'y a pas qu'elle qui existe. Il y a plusieurs formes de mémoires :

- la première est la forme de mémoire psychique : on a une capacité de mémorisation qu'on ne soupçonne pas.
- Il y a aussi la mémoire sociale : la société a aussi une mémoire, pas que les individus. C'est une mémoire collective. Une société mémorise surtout à travers l'écrit. L'écrit a pour cela bouleversé la société, elle a même fait la distinction entre l'histoire et la préhistoire.
- Mais il existe aussi la mémoire des machines. La science des ordinateurs est la cybernétique, c'est la science des machines, à partir du moment où celles-ci commencent à avoir une certaine autonomie.

L'histoire est une forme que prend la mémoire.

La mémoire n'est pas qu'un système de stockage d'informations mais aussi un système de sélection de l'information. Les faiblesses de notre mémoire s'expliquent par le fait qu'elle sélectionne des informations qui sont importantes au détriment des informations non importantes. La mémoire psychique va donc faire un travail de sélection des informations. Elle ne va pas tout retenir. Il existe cependant des pathologies à la mémoire comme l'amnésie (= on arrive pas à restituer des informations), aussi on peut retrouver des pathologies inverses où la mémoire restitue des informations inutiles, voilà pourquoi il est aussi important de retenir que d'oublier (ex: le traumatisme des soldats revenus de la guerre). Dans ce contexte l'histoire est comme une forme de mémoire collective. L'histoire est toujours une construction collective, sociale.

c/ Le concept d'Histoire

Définition moderne : science qui se consacre à l'étude des faits, des événements du passé.

Origine du mot : l'histoire comme science trouve son origine dans une tradition des grecs. Du point de vue étymologique, il vient d'un mot grec signifiant « enquête ».

Hérodote est un historien, auteur de Histoires, il a vécu entre 484 et 425 av JC. C'est un ouvrage qui constitue un certain nombre d'enquêtes géographiques et historiques et en particulier le récit des guerres médiques (se déroulant entre 500 à 479 av JC). Ce sont des guerres entre les Grecs et les Mèdes (qui sont des perses). A cette époque, les Perses qui constituent un empire tentent d'envahir la Grèce mais les citées

grecques vont réussir à s'unir et repousser l'invasion Perse. Les Grecs sont particulièrement héroïque car arrivent à repousser les Perses pourtant énormément plus nombreux. Parmi les victoires des Grecs il y a la victoire de Marathon en (490 av JC) et celle de Salamine (481 av JC).

L'histoire célèbre les exploits et la réalisation d'un groupe, d'une collectivité.

Thucydide est le deuxième historien inventeur de la science historique. Il a vécu entre 460 et 395 av JC. Il a écrit Histoire de la guerre du Péloponnèse (=péninsule Grecque) : guerre entre 431 et 411 av JC. La guerre du Péloponnèse est une guerre qui intervient après les guerres Médiques et qui oppose les citées grecques entre elles. Elles forment des confédérations, l'une qui est dirigée par Athènes et l'autre dirigée par Sparte. Dans cet ouvrage, l'auteur essaie de donner une description la plus objective possible de cette guerre. C'est l'idée de la science historique comme fondée sur une méthode objective, une neutralité de l'histoire.

Un certain nombre d'historiens antiques ce sont illustrés, et notamment un certain Polybe (202-120 av JC). C'est un Grec qui va se mettre au service des romains et donc va importer à Rome cette tradition de l'histoire et donc va faire une histoire de la République Romaine, qui célèbre la grandeur de Rome. Aussi, Tite Live (-64 à 10) qui est auteur de l'histoire de Rome avec sa dimension légendaire. Enfin, il y a encore Tacite (55-120 ap JC) qui est auteur de La Germanie où il décrit les mœurs des germains et critique cette civilisation romaine tout en célébrant les barbares germains. D'autre part, il écrit Les Annales qui est un récit de l'histoire sous l'Empire Romain. Et Suétone (70-128 ap JC) écrit Vie des 12 Césars dans lequel il raconte la vie des douze premiers empereurs. Ce qui est intéressant chez ces deux derniers auteurs c'est qu'ils ont un regard critique sur l'histoire, l'Empire. Suétone décrit ce qu'est le mauvais monarque.

L'histoire est donc liée à l'identité des peuples.

Philippe de Vigneilles est l'auteur du livre Chronique qui est un livre qui raconte l'histoire de Metz mais ici réinscrite dans l'histoire universelle. Histoire qui se mélange entre légendes et réalités. A l'époque de cette écriture, Metz était encore une cité indépendante et donc on constate que même dans une toute petite entité politique on retrouve le besoin de décrire l'histoire de la cité.

Ce besoin de raconter une histoire se retrouve dans toutes les civilisations évoluées càd qui se dotent de l'écriture. Pas qu'en occident. Ces textes sont souvent appelés Annales ou Chroniques. Les annales sont des ouvrages qui apportent des événements dans l'ordre chronologique, année par année ; très fréquent chez les empereurs chinois. Les chroniques renvoient à des recueil de faits historiques rapportés dans l'ordre de leur succession. Chronique vient du mot grec khrônós qui signifie « temps ».

Le fait de tenir des annales est une pratique très ancienne chez les romains aussi et à l'origine étaient tenues par les pontifes qui étaient des autorités juridico-religieuses (des prêtres) qui étaient notamment chargés de conserver la mémoire de la cité.

d/ Les théories de l'histoire

Les diverses civilisations, traditions ont formulé plusieurs théories de l'histoire.

1/ Théories du temps cyclique ou circulaire

Il y a de nombreuses civilisations qui se sont représentées le temps comme cyclique ou circulaire (ex : l'hindouisme, le bouddhisme,...). Mais l'occident n'a pas échappé à ce type de représentation du temps (ex : le stoïcisme).

Cette théorie est l'idée que le cours du temps forme un ensemble de cycles. Par exemple, dans la tradition grecque, on considère que l'histoire de façon générale implique un gigantesque cycle qui est appelé dans la tradition « la grande année ». On considère que ce cycle dure 36 000ans. Très souvent les Grecs attribuent cette théorie des cycles à une origine mésopotamienne (chez les Perses qui développe l'astronomie et l'astrologie). Chez un auteur latin, Sénèque, on retrouve une référence à un astrologue mésopotamien Bérosee Le Chaldéen. Le grand cycle est rythmé par le phénomène de la palingénésie qui est une catastrophe universelle qui, régulièrement, détruit le monde en cours, ce qui aboutit à la naissance d'un nouveau cycle, d'un nouveau monde.

Mircea Eliade a écrit Le mythe de l'éternel retour qui est un philosophe des religions.

Cet éternel retour repose sur l'idée d'une imbrication des cycles. Mais les cycles se trouvent à différents niveaux (ex : une journée, une année,...) C'est l'observation du monde qui amène donc à cette théorie de l'histoire cyclique.

Cette théorie vaut pour l'univers mais aussi pour l'individu ; c'est ce que l'on appelle la métempsychose = passage de l'âme d'un corps à un autre corps. Ça veut dire que l'existence humaine est en elle-même un cycle et qu'au fond l'âme qui est immortel va passer d'un être à un autre. Cette théorie est une reproduction au niveau de l'individu de la théorie des cycles. Cette théorie était notamment utilisée par Platon. C'est la réincarnation.

Le temps est cyclique à tous les niveaux : jour, année, cité, cosmos. L'histoire individuelle l'est donc aussi.

Le temps politique est aussi analysé comme un temps cyclique. Selon les grecs les cités connaissent différents types de régimes politiques selon un régime circulaire. Ça correspond à une instabilité et donc le but est de créer une cité stable.

2/ Théorie des temps linéaires : le christianisme

Invention essentiellement chrétienne, qui va en tout cas reprendre cette théorie. La Bible raconte une histoire qui repose sur un temps linéaire. Le temps a un commencement que l'on appelle la Genèse et la fin

est décrit par l'apocalypse de Jean qui décrit la fin des temps. La signification originel de l'apocalypse est la révélation, on y distingue donc le bon des mauvais , c'est le jugement dernier. Donc quand on meurt, on ne se réincarne pas. C'est donc un représentation linéaire.

Chez les chrétiens le temps du cosmos est linéaire. Cette idée d'un temps linéaire s'applique aussi à la cité. C'est St Augustin qui posait la question de savoir quel est le rôle de la cité d'un point de vu théologique. Du point de vue théologique, la responsabilité de la cité est le salue des citoyens qui la compose. Par ailleurs, le modèle dominant dans la tradition de la cité est la monarchie. Le monarque est donc responsable du salue spirituel de ses sujets. Il doit donc garantir leur moralité, il doit écarter ses sujets du péché, écarte sa cité du péché. A la fin des temps on juge le monarque et ses sujets. Le salue des monarques dépend du salue de ses sujets. Sa responsabilité est donc très lourde du point de vue moral. Mais l'individu est intrinsèquement mauvais donc il n'arrivera pas à sauver tout le monde, mais il doit sauver un maximum. A la fin des temps on juge donc la Cité.

Enfin, cette théorie s'applique aussi à l'individu. On a qu'une vie dans le christianisme et il faut la réussir, càd être digne d'être sauvé à la fin des temps. Il faut être du côté des justes qui vont au Paradis. Leur parcours est donc aussi linéaire.

Apocalypse, 22-13, l'ange de l'apocalypse rapporte les formules du christ et dit « je suis l'alpha et l'oméga, le premier et le dernier, le commencement et la fin ». Dans cette formule on voit un illustration du temps linéaire. Dire « je suis le début et la fin » renvoi à l'évangile selon St Jean qui dit « au début était le verbe ». Le verbe est le *logos*, c'est la raison, et dans le christianisme, le mot Christ veut dire le messie et le christ est le logos, c'est la raison d'être du monde. Dans la figure du christ on a l'explication global du cosmos ainsi.

Le christianisme repose sur une eschatologie, c'est une théorie des fins dernières. Eskatos veut dire en grec « le dernier ». Tout le sens du cosmos dans la conception chrétienne s'explique par la fin de l'histoire qui est le salue de l'humanité qui est apporté par le christ, appelé Sauveur. L'idée d'une eschatologie renvoie donc à la conception linéaire du temps.

3/ Théorie du temps linéaires : la sécularisation

L'idée du temps linéaire peut également être interprété comme téléologie, càd une théorie du but. L'histoire implique la réalisation d'un but ; elle va dans un sens particulier. (télos = but)

Le christianisme n'est pas la seule doctrine impliquant une téléologie. Si on se réfère à l'occident, la théorie chrétienne est la théorie dominante jusqu'au 18e siècle. A partir de ce moment, on commence à se poser des questions notamment sur l'existence de Dieu : la philosophie de lumières. La sécularisation apparaît. Ce mot vient du mot « siècle » et on distingue le pouvoir sacerdotal, religieux et le pouvoir séculié, profane. Ce dernier est le pouvoir qui n'est pas sacré.

La sécularisation est le moment qui suit la révolution française où l'Etat s'approprie les biens de l'Eglise. Phénomène rapidement imité par les autres Etats européens. Plus largement, cette notion caractérise aussi la fin du monopole de la théologie pour penser le monde. La théorie de Dieu cesse d'être la

représentation unique du monde. On pense indépendamment de Dieu ; mais on abandonne pas pour autant la théorie du temps linéaire.

Cette téléologie est la téléologie du progrès et non plus du salut. Cette idée du progrès va être trouvée dans de nombreux domaines. L'histoire va souvent être représentée avec la téléologie du progrès, comme par exemple avec l'histoire des sciences qui est l'accès des Hommes à la vérité ; aussi, l'histoire des peuples qui est l'histoire des progrès des peuples ; l'histoire des idées politiques

Condorcet, Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humains, 1793. Cet auteur est né en 1743 et mort en 1794, c'est un homme des lumières, un philosophe des lumières, c'est un mathématicien et est un révolutionnaire qui fait partie des Girondins. Ces derniers étaient des révolutionnaires représentant des régions et notamment de la Gironde et était face aux Jacobins. Cet auteur fut condamné à mort par les Jacobins mais a préféré s'empoisonner plutôt que tomber entre les mains de l'ennemi. L'un de ses soucis fondamentaux est l'éducation publique. Il écrit un texte intitulé Projet de réforme de l'instruction publique en 1792. Parmi ses écrits, il travaille sur l'application des mathématiques à la politique notamment dans le domaine des scrutins, dans le vote, la démocratie qui met forcément en œuvre des systèmes de calculs. Il crée un lien entre les sciences exactes et la politique.

Pour lui le progrès est au cœur de sa théorie, il est au cœur de sa pensée qui résulte du progrès des sciences. Le représentant le plus manifeste du progrès des sciences est selon lui Descartes. Selon Condorcet, le progrès des sciences entraîne le recul du « fanatisme » et de la « barbarie ». Par cela, il désigne la religion, il voit la religion comme un obscurantisme.

Il établit un lien entre le progrès des sciences et le progrès des droits de l'Homme et donc il explique comment le progrès des sciences, de la pensée, va entraîner l'émergence des grandes révolutions. Toute cette évolution entraîne donc d'abord « la révolution américaine » (1776 = indépendance des EU) qui crée « une république fédérative ». Ensuite, après l'Amérique, c'est la France qui saisit le flambeau de la révolution et donc fait l'éloge de la révolution française. Selon lui, elle régit selon des principes « plus purs, plus précis, plus profonds que ceux qui ont dirigés les Amériques ». L'ouvrage s'achève sur un chapitre intitulé « le progrès futur de l'humanité ».

Ce mouvement d'émancipation qui vient des américains et des français selon Condorcet est destiné à se propager à l'ensemble de l'humanité. « Il arrivera donc ce moment où le soleil n'éclairera plus sur la Terre que des Hommes libres ».

§2 : Les idées

a/ La consistance des idées.

On a souvent envie d'opposer la notion d'idée et la notion de réalité. La réalité est ce qui relève du réel, de la matière. Les idées quant à elles sont plutôt dans nos têtes ; elles relèvent de l'esprit, du psychisme.

1/ L'origine Grecque de la notion d'idée

Au plan de l'étymologie l'origine du mot Idée est controversée. Il y a deux origines possibles : le mot « idéa » désigne la forme visible, l'aspect et le mot « eidos » désigne la notion d'aspect extérieur.

Dans la tradition grecque on a essentiellement deux théories des idées.

- théorie platonicienne : l'idée selon Platon est « la forme idéale, concevable par la pensée, et dont chaque objet matérielle est la reproduction imparfaite ». Cette notion de Platon a un fort potentiel au niveau politique. Les idées correspondent à la représentation parfaite des choses. Il y a une supériorité des idées sur le réel. On peut donc imaginer la cité idéale pour la mettre ensuite en œuvre.
- théorie d'Aristote : elle renvoie à la conception abstraite par rapport aux choses concrètes.

Ce système de représentation découle la distinction entre l'âme (*psychè*) et le corps (*sôma*). Ce système suppose qu'il y a deux modes d'accès à la connaissance. D'une part, la perception et d'autre part, la pensée. On distingue aussi *phainomenon*, le phénomène qui est perçu par la perception, c'est l'apparaître, de la *nooumenon* qui est la pensée pure, l'intellect.

Comment connaissons-nous le monde et la politique ?

La connaissance relève soit de l'intellect, la façon dont on pense, on conçoit, soit de la perception.

Sur cette base on arrive à deux grandes orientations, traditions : le rationalisme et l'empirisme.

Le rationalisme est l'idée que toute connaissance provient de la raison. En particulier dans le rationalisme au sens philosophique du terme renvoi au théorie des idées innées. C'est donc les idées qui sont en nous, indépendamment de la perception, l'expérience. Le meilleur exemple de ce courant est Descartes, Méditations métaphysique, 1641. On pourrait citer aussi Spinoza qui s'inscrit dans la filiation de Descartes. Pour eux, on est sur de rien donc on peut douter de tout ce qu'on nous a enseigné. Comment savoir si ce qu'on nous a dit est vrai ? Mais il arrive à un point qu'il se rend compte qu'il ne peut pas douter qu'il pense ainsi *Cogito, ergo sum* (= je pense donc je suis). Il découvre qu'il pense c'est-à-dire qu'il a des idées ; il va donc commencer à examiner les idées qu'il a en lui et notamment l'idée de Dieu. À partir de ce moment là, il va pouvoir reconstruire le savoir. Toute la connaissance de Descartes procède de l'intellect. La science intellectuelle par essence est les mathématiques, et les maths ne sont construit qu'à partir de la raison, de l'intellect et donc Descartes va créer tout son intellect sur l'appui de sa raison. La connaissance peut naître de la raison.

L'empirisme c'est l'idée que la connaissance naît de l'expérience et non pas de la raison. C'est en explorant le monde qu'on va pouvoir découvrir les lois qui régissent le monde. John Lock, Essais sur l'entendement humain, 1690 ; David Hume, Enquête sur l'entendement humain, 1746 ; sont deux empiristes célèbres. Hume décrit quelles sont les différentes lois qui permettent de passer de plusieurs expériences à la connaissance.

Ainsi, peut-on concevoir la cité idéal seulement par la raison ? La politique fait-elle l'objet d'expérience ?

2/ Théorie des concepts

Concept et notion sont des équivalents (*conceptus* et *notio*).

La philosophie scolastique (*scola* en latin est l'école) est la philosophie de l'école. Ça renvoie donc à la philosophie développée dans les universités au Moyen-Age. A cette époque, au sein de la scolastique, il y a un débat fondamental dans l'histoire de la pensée, qui est la querelle des universaux. Les universaux sont les concepts abstraits et la question qui se pose est celle de savoir, à quoi renvoient les concepts abstraits ?

Un concept abstrait : le concept d'Homme est abstrait car désigne la pluralité des Hommes. Au Moyen-Age, certains auteurs considèrent que l'Homme est une réalité, il y a quelque chose qui est l'Homme indépendamment des Hommes qui composent l'humanité. Le mot Homme renvoie à une réalité intrinsèque. Cette théorie est développée par le courant des Réalistes. Le plus célèbre parmi eux est Thomas d'Aquin, auteur de la Somme théologique, début des années 1270.

« universale ante rem » = le concept est avant la chose. Dieu a créé le monde et cela sous 2 formes : le monde matériel et le monde des concepts. Comme Dieu a créé l'Homme il avait donc bien en premier l'idée de l'Homme..

A l'opposé des Réalistes, il y a les Nominalistes et le plus connu d'entre eux est Guillaume d'Occam qui écrit dans les années 1340. Dans sa théorie, au contraire, lorsqu'on parle d'Homme, on se réfère à une expérience. L'expérience de la rencontre d'individus. Il n'y donc pas d'Homme, il n'y a que des individus et le Homme est qu'un nom qui désigne des individus. Pour lui, les universels, c'est-à-dire les concepts abstraits, n'existent que dans l'esprit des Hommes. Pour eux les idées ne sont que des noms que l'on met sur des choses concrètes.

Ainsi, est-ce que je peux imaginer la cité idéale ?

« La philosophie est servante de la théologie » selon Thomas d'Aquin, pour lui la somme théologique est la somme du savoir possible de son époque. C'est l'idée que la théologie est une science absolue qui peut résoudre tous les problèmes de l'humanité ; en particulier à partir du concept de justice. Sa théorie suppose la réalité des idées puisqu'au fond on procède à partir des concepts. Cela explique ensuite que sa théorie soit érigée en fondement du dogme de l'Eglise. C'est sur ses idées que sont apparues la théocratie qui est la théorie officielle de l'Eglise, le gouvernement des prêtres, du clergé.

Guillaume d'Occam est un auteur, philosophe qui, lui, prend le parti de combattre la papauté. A l'époque il y avait conflit entre l'Empereur et le Pape et Guillaume d'Occam va prendre le parti de l'Empereur et va contester le pouvoir politique de la papauté. Sa théorie est qu'il faut nettement distinguer politique et religion ; le Pape ne doit s'occuper que des questions religieuses, théologiques. Pour ce qui est de la politique, il défend un ensemble d'idées, il défend la notion de droits naturels, de liberté, le principe de la propriété et il estime que ces droits sont le fondement du pouvoir politique des cités. Ainsi, il en arrive à la

conclusion de l'autonomie des cités. Le Pape ne doit pas s'ingérer dans la vie politique des cités.

Tout ça pour dire que dans la pensée politique, si on veut formuler des dogmes, utopies, il faut croire à la consistance des idées.

3/ L'idéalisme allemand

C'est un mouvement qui remonte à la fin du 18e et au début du 19e siècles.

Kant, Doctrine du droit, 1797 et Hegel, Principe de la philosophie du droit, droit naturel et science de l'Etat en esquisse, 1821.

Hume est un représentant de l'empirisme anglo-saxon, son idée est que le savoir est fondé sur les expériences mais il est également sceptique, c'est-à-dire qu'il ne croit pas véritable à la possibilité d'arriver à un savoir absolu. Dans la théorie de Hume, il y a l'absence de science dans le domaine de la moralité.

Kant va essayer de reconstruire les sciences morales, justement, contre la théorie de Hume. A l'époque on était plutôt idéaliste, réaliste et c'est en découvrant l'ouvrage de Hume que Kant se dit qu'il faut reconstruire le savoir et veut faire cela à partir de la notion d'**impératif catégorique** qui est le point qui permet de démontrer l'existence d'une certaine moralité dans l'Homme. Il y a donc des impératifs moraux dans l'Homme qu'on ne peut pas nier ; ce sont des sentiments. Ces sentiments impliquent un certain nombre de postulats au plan moral ; c'est ce qu'il appelle les postulats de la raison pratique. Par exemple sur cette base on peut imaginer l'idée du bien et du mal. Kant développe donc toute une théorie morale sur cette base, de laquelle découle aussi une théorie politique. Tout cela est ce qu'il appelle la **raison pratique**. Il en arrive à la conclusion qu'il faut certes distinguer la science de la morale, mais, néanmoins, au plan moral, il y a quand même un mode de connaissance particulier qu'il appelle la raison pratique et sur cette base on peut développer une théorie politique qui nous permettra par exemple de construire la cité susceptible d'apporter le bonheur à l'humanité.

Il y a une certaine foi dans les idées dans cette théorie. C'est pour ça qu'on dit de Kant qu'il est le fondateur de l'idéalisme allemand. Théorie qui reconnaît le contenu effectif des idées au plan moral et politique.

Hegel radicalise ce contenu. Pour lui l'histoire de l'humanité est l'histoire des idées. Plus exactement son expression est l'« esprit » qui est l'avènement de la raison. Par exemple, pour lui l'Etat moderne est l'incarnation de la rationalité, de la raison qui se réalise dans le monde.

4/ Les philosophies critiques

Le point de départ est l'idéalisme allemand et en particulier Hegel qui est idéaliste et rationaliste. L'un de ses premiers ouvrages s'intitule la phénoménologie de l'esprit, 1806, dans lequel il explique tout l'histoire de l'humanité qui est l'histoire de l'esprit c'est-à-dire l'avènement de la raison. Le mode de fonctionnement de l'esprit selon lui est : thèse, antithèse, synthèse.

L'une des formes que prend l'esprit et donc de la raison est l'Etat. Principe de la philosophie du droit, droit naturel et science de l'Etat en esquisse, 1821. Dans ce livre il explique comment l'humanité évolue et comment la forme rationnelle de l'humanité est l'Etat. L'humanité tend à se structurer sous cette forme. Hegel croit fermement que le concept d'Etat est un concept qui renvoie à une réalité qui est l'organisation rationnelle de la société.

Finalement, au début du 19e siècle, on a le trio des lumières. Les allemands désignent les lumières par « Aufklärung » qui est « l'éclairement » ; le moment où tout s'éclaire. Hegel et Kant en sont de parfait représentants. L'Aufklärung est l'avènement de la raison. C'est donc l'idée qu'on arrive à un aboutissement, c'est une idée du progrès politique. Ces auteurs parlent de monarchie constitutionnel, ce sont des auteurs qui parlent abstraitement de l'Etat de droit, de séparation des pouvoirs. Le sens de ces mots pour eux vient de la raison ; il n'y a pas d'expérience qui nous permettrait de savoir ce qu'est l'Etat, la constitution...C'est donc une histoire de la raison.

Toutes ces personnes sont extraordinairement marquées par la révolution française. A cette époque, la France est au centre de l'attention générale. Hegel, voyant Napoléon à cette époque a eu le sentiment de voir la raison sur un cheval... il était l'incarnation de l'Etat moderne.

Cet optimisme de l'époque va être la raison de nombreuses critiques par contre : c'est la philosophie critique.

Karl Marx critique l'idéalisme. Il critique les théories de la raison.

Dans la conception des lumières on rêvait d'une cité idéale qui repose sur l'harmonie sociale mais quand Kant essaye de définir ce qu'est la cité, il dit que c'est l'ensemble des citoyens qui sont soumis aux droits. Ces individus sont responsable, ce sont des citoyens mais ce qui lie ces citoyens est la règle de droit. Cette dernière est la réalisation en pratique de la raison, simplement. Toute la théorie de Kant est donc d'exposer le droit de façon rationnelle.

Marx critique cet idéal et sa critique est féroce. Il critique l'idée d'une harmonie sociale. Il n'y a pas d'harmonie sociale selon lui. Dans la société il y a deux catégories dans la population : les dominants et les dominés. A son époque, il distingue les capitalistes qui sont les dominants et les prolétaires qui sont les dominés. Ainsi, tous les schémas des lumières s'effondrent. Pour Marx, toute la théorie des lumières est une idéologie. C'est la représentation des dominants afin d'obliger moralement les dominés à accepter l'ordre des choses. Sa théorie est donc dans le but de rendre conscient les dominés de cette situation. Critique de la théorie Hégélienne du droit, 1844 selon lui Hegel veut « transformer la critique de la théologie en critique de la politique ». La philosophie des lumières a critiqué la théologie, la science de Dieu ; donc avant les lumières on se fiait aux préceptes de la religion, on obéit sans réfléchir à l'Eglise. L'apport des lumières est la raison comme instrument critique. L'Homme des lumières est un Homme rationnel qui n'obéit pas pour obéir, il raisonne et donc distingue ce qui mérite d'être obéit et ce qui ne le mérite pas. Marx dit que quand on critique la théologie on ne va pas assez loin, il faut critiquer aussi la politique ; c'est-à-dire qu'il faut comprendre que les concepts en usage dans la politique sont trompeurs. Pour Marx ce n'est pas la vraie loi qui règle l'humanité mais c'est **l'économie**. Il appelle les relations fondamentales de l'économie des **rapports**

de productions. Les rapports de production sont des rapports d'exploitation c'est-à-dire une exploitation des prolétaires par les capitalistes car les capitalistes disposent des moyens de production. Les relations entre ces deux catégories sont **des rapports de classes** c'est-à-dire une lutte, une guerre. Il n'y a pas de contrat social possible. La population est coupée en deux. Les notions de république et de contrat social, de volonté générale, sont les arguments des plus forts qui empêchent les plus faibles de se rebeller.

L'idéologie Allemand, 1845 « Il en résulte que toutes les luttes au sein de l'Etat, la lutte entre démocratie, aristocratie et monarchie, la lutte pour le droit de vote, etc, etc, ne sont rien d'autre que des formes illusoires ». La question du choix politique est un choix illusoire car ces concepts sont vides de sens selon Marx. Ils ne permettent pas de comprendre la réalité sociale ; en fait, il faut comprendre que la réalité sociale est fait, de rapports de productions et non pas de relations politiques. Marx propose donc une théorie économique qui explique le fonctionnement de la société et qui permet de dépasser les notions politiques.

A partir du moment où on adopte les bases de la théorie Marxiste, il n'y a plus de raison qui fonctionne, plus de rationalité, si on souhaite rationalisé la société ; parce que la société est divisée entre les dominants et les dominés et ces deux n'ont pas la même vision du monde. Il ne partagent ni les mêmes intérêts, ni les mêmes concepts. Il n'y a plus de république possible dans la théorie de Marx. Tout ça est résumé par le **concept de conscience de classe**. Dans ce contexte, c'est difficile de donner un contenu univoque aux idées politiques.

Nietzsche, Par delà le bien et le mal, 1886 et La généalogie de la morale, 1887. Ce deuxième ouvrage est une critique de la morale donc aussi de la religion mais aussi du rationalisme moral. C'est un livre qui critique la morale sous toutes ses formes. Nietzsche avait une conception aristocratique, individualiste. Il pense que dans l'humanité il y a des individus plus créateurs que d'autres et ces derniers aspirent à une plus grande liberté. Ces individus sont entourés de personnes plus médiocres mais sont beaucoup plus nombreux. Ainsi ces plus faibles, grâce a leur nombre deviennent aussi fort que les forts et donc arrivent à assujettir les plus forts créateurs à une morale destinée à les soumettre. Selon lui, ainsi, la morale est la loi de la masse, ce qui empêche la créativité de l'individu.

Sa théorie est qualifiée de **relativiste ou perspectiviste** c'est-à-dire que la vision du monde du plus grand nombre n'a pas de légitimité en tant que tel, au contraire, seul les individus d'exception peuvent s'élever au dessus des opinions communes. Il n'y a donc pas de vérité commune. Il est donc contre la démocratie qui est le règne de la masse.

b/ L'histoire des idées

Comment peut-on se représenter l'histoire des idées ?

1/ Théorie de l'immutabilité des idées

C'est l'idée que les idées sont universelles, intemporelles, éternelles. Ca correspond à l'hypothèse de

l'idéalisme.

Ex : L'idée de Dieu, par définition, nous n'avons pas d'expérience de ce dernier et donc nous n'avons que l'idée de Dieu. Cette dernière est donc forcément immuable, éternelle ; si on commence à dire que cette idée a été inventée, ça remet en cause l'existence même de Dieu.

Ex : Le bien et le mal

Dans le platonisme on a cette idée d'un monde des idées qui a une véritable réalité.

2/ Théorie du progrès des idées

Dans la théorie du dessus, les idées n'ont pas d'histoire.

Par contre dans cette conception il y a une histoire des idées, liée au progrès des idées. Ça nous renvoie à la théorie du temps linéaire. Très souvent, cette idée d'une évolution des idées est aussi liée à un progrès des sciences (Cf : Condorcet) donc petit à petit, l'humanité accède à la vérité. Par conséquent, on a l'image d'un âge obscur, d'ignorance dont sort l'humanité au fur et à mesure du temps, en accédant à la vérité. Très souvent, l'idée même d'histoire des idées politiques est liée à ce genre de représentation. De même qu'il y a un progrès de la connaissance, de la science ; on pose que les institutions humaines sont perfectibles. Il y a donc un progrès des idées politiques.

3/ L'éternel retour des idées

Lorsqu'on lit des livres anciens on constate que les auteurs de l'époque utilisaient les mêmes idées que nous donc on peut se demander s'il n'y a pas de recyclage des idées politiques de génération en génération. Ces idées ne seraient donc pas immuables, ce sont une création de l'humanité, mais ces idées ne progressent pas véritablement.

§3 : La politique

a/ Esquisse d'une définition

1/ Le concept de politique

Le mot politique vient d'un adjectif grec « politikos », ça veut dire « relatif à la *polis* » qui est la cité. Donc la politique renvoie à tout ce qui est relatif à la cité.

La cité est plusieurs choses. C'est d'abord la ville qui dans la société grecque était une république indépendante. Mais ça désigne aussi la communauté des citoyens. Donc ce mot polis peut être traduit de multiples façons. On peut traduire le mot de *polis* par la notion de république aussi ou encore d'Etat avec l'idée, ici, que l'Etat est l'ensemble des citoyens.

Ainsi on peut interpréter l'histoire des idées politiques comme relatifs à l'histoire de l'Etat, de la

philosophie de l'Etat. Mais l'histoire des idées politiques ne peut pas être envisagée indépendamment de l'histoire de la pratique politique. Au fond la pratique politique peut être défini comme la mise en œuvre des idées politiques.

Ex : L'Etat de droit au départ est l'idée d'un Etat soumis au droit. Mais comment va-t-on concrètement réaliser cette soumission ? Là apparaît l'idée d'une constitution puis un contrôle de constitutionnalité et donc juridiction constitutionnelle pour vérifier son application.

Quelque part la pratique politique est toujours l'aboutissement d'idées politiques.

2/ La politique comme théorie et comme technique

On peut distinguer dans la politique, la théorie et la pratique.

La théorie est un mot qui vient du grec qui là renvoie originellement à la vue d'ensemble. Ça nous renvoie à la contemplation, à une attitude spéculative. Il faut donc distinguer contemplation et action. Dans la tradition grecque on distingue ces deux modes de fonctionnement. Il y a un élément qui relève de l'observation, c'est la science politique, c'est l'étude de la politique qui s'appuie sur l'observation, la contemplation, la spéculation. La science n'a d'autre objet en soit que la connaissance et donc sous cet angle la politique est une connaissance.

Ex : c'est à la suite d'une spéculation sur la politique qu'on peut aboutir à différentes définitions politiques. Par exemple Kant défini l'Etat, la cité, comme « l'unification d'un ensemble d'Hommes sous des lois juridiques ». Ce genre de définition est le produit d'une activité spéculative.

Sous cet angle l'histoire des idées politiques est l'histoire des théories politiques mais la politique n'est pas simplement la théorie, c'est aussi la pratique. C'est une technique. La tradition grecque et romaine et en particulier Aristote qui parle de cet aspect de la politique, il parle de la technique politique. En grec on dit « politiké tekhnê » et en latin « ars politica ». On peut aussi parler d'art politique.

En grec on distingue « tekhnê » qui est technique, relève de l'art humain et « phusis » qui est la nature. La politique est l'art de diriger les Hommes. Le problème pour la cité c'est de durée dans le temps. C'est les grecs on a la conscience qu'une cité peut disparaître. L'art de la politique est donc l'art de faire durer la cité en la fondant sur des règles et ensuite il faut la diriger. L'art politique est précisément ces règles.

3/ Le rôle des concepts politiques

Les concepts politiques ont une double fonction. D'abord ils nous permettent de comprendre le monde avec la classification des régimes politiques. Dans la tradition grecque il y a un certains nombre de catégories politiques. Face a une cité on va donc se demander de quelle catégorie politique elle relève.

Les concepts sont les éléments de l'esprit pour analyser la réalité. Mais en même temps, les concepts politiques sont des instruments de l'action ; c'est la question du choix, de la forme et de la structure de l'Etat.

C'est un problème qui se pose à chaque fois qu'on se dote d'une nouvelle constitution. Ce sont les concepts politiques qui vont déterminer les choix. Chez les juristes constitutionnalistes, on utilise la notion d'**ingénierie constitutionnelle**. C'est-à-dire qu'on fait l'analogie entre la science de l'ingénieur et la science constitutionnelle. Pour ça on dispose d'un certain nombre de concepts comme celui de séparation des pouvoirs qui peut avoir différentes formes. De la même façon se pose la question de savoir quel est le rôle de l'exécutif ; doit-il être fort ou non ? Aussi, le choix entre l'Etat unitaire ou fédéral.

Ces concepts sont donc des instruments dans la pratique politique ; ce sont des outils.

b/ Etat et histoire

1/ L'Etat, produit de l'histoire

Il existe l'idée que les Etats sont soumis au cours du temps, aux lois de l'histoire. Jean Bodin, Les six livres de la République (1576), est un auteur important car est à l'origine de la théorie moderne de l'Etat, en particulier ; c'est le premier auteur à avoir utilisé la notion de souveraineté pour caractériser l'Etat. 1576, est l'époque des guerres de religions et dans son livre, l'un des éléments fondamentaux de démonstration est que la France est naturellement une « pure monarchie » et donc il va défendre la souveraineté du monarque. Il pense que la France est une « pure monarchie » car il se trouvait dans une situation de trouble civil et donc il considère que le salut du pays ne peut venir que d'un monarque absolu. Sa théorie est tournée contre les partisans d'institutions représentatives qu'on appelle les Etats généraux à l'époque. Dans ces institutions peuvent apparaître des factions qui vont se disputer le pouvoir et donc contribueront à la guerre civile. Concrètement, en pratique il veut tout simplement dire que seule une « pure monarchie » peut sauver la France d'une guerre civile et l'histoire lui donnera raison. Cependant, Bodin reconnaît la pluralité des formes politiques. Il y a donc une multitude de formes d'Etats possible. Cela s'explique par la volonté de Dieu ; c'est finalement Dieu qui détermine pour les Hommes, la forme des Etats. Comment expliquer maintenant que les Etats se transforment ? Le destin des Etats ? Sur cette question, il invoque l'influence des astres car influence la vie des Hommes et donc des monarques et donc de la monarchie. Au fond les astres, la providence divine explique donc le destin et la forme des Etats.

Bossuet, Discours sur l'histoire universelle (1681). C'est un des grands prosateurs, inventeur de la langue française. Concrètement, c'est l'évêque de Meaux et est pratiquement le théologien officiel de Louis XIV. Son charisme est tel qu'on le surnomme l'aigle de Meaux.

L'histoire universelle est l'histoire du monde, des origines à la fin. Cette histoire est écrite dans la Bible et donc programmée par Dieu ; elle est régie par la providence. L'histoire est une série de péripéties qui sont pour certaines heureuses et pour d'autres moins. Tout ça est inexplicable, c'est la loi de la providence qui est derrière tout cela.

On est donc dans un système de représentation où la politique et l'histoire des Etats est régie par un cour qui échappe à la volonté des Hommes. L'Etat est donc un produit de l'histoire.

Ce sont des idées très courantes jusqu'à la révolution française. Le thème de la providence comme loi

régissant l'histoire de la politique vient de St Augustin, Cité de Dieu (427). Dans la conception de St Augustin on a par exemple des tirants envoyés par Dieu pour punir des peuples pécheurs. Les tirants s'expliquent donc par la punition divine.

Après la révolution on a un déclin de la théologie politique. On peut l'appeler la sécularisation ou la laïcisation des représentances. Mais on retrouve encore ce genre de concept sous d'autres formes.

L'histoire de chaque état s'inscrit dans le contexte de l'Histoire universelle, il y a une providence qui régit l'Histoire du Monde et l'Histoire de chaque état s'inscrit dans ce contexte. SAINT AUGUSTIN est le premier à avoir évoqué le rôle de la providence dans l'Histoire des états. La vie des états est liée à la volonté divine. Il préconise l'obéissance en politique. Les chrétiens doivent obéir à l'Empereur car il a été installé sur son trône par Dieu, donc les monarques sont des envoyés de la Providence. Les mauvais tyrans sont envoyés pour punir les peuples pécheurs. Et inversement, les révolutions peuvent être la vengeance divine contre les mauvais monarques. L'histoire est truffée d'injustice car on ne comprend pas le cours de la Providence.

Jusqu'au XVIIIème siècle, la reine des sciences est la théologie. A partir de là, on passe à une sécularisation, c'est-à-dire que le siècle est profane. Cela correspond à un rejet de la théologie. Avec la sécularisation, on développe des théories politiques non théologiques, comme notamment les théories des Lumières. Pourtant, on n'abandonne pas l'idée des états régis par une sorte de providence, qui devient sécularisée. MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, 1748, développe l'idée que la forme et le régime des états est conditionné par un ensemble de circonstances qui peuvent être géographiques ou climatiques. Il distingue les monarchies et les empires despotiques. Il remarque que dans les pays orientaux, le régime est volontiers despotique, par exemple, la Chine, l'Empire Ottoman. Cela s'explique par la taille des états, qui sont des empires immenses sur lesquels on ne peut régner qu'en étant despotique. Le climat, également peut l'expliquer, la chaleur étant plus favorable au despotisme. Cela dit, le jugement vis-à-vis du despotisme n'est pas totalement négatif, car il peut être approprié à certains états, et peut correspondre à leur nature. En revanche, les monarchies d'Europe sont des régimes tempérés, qui admettent la liberté de façon assez large. Elles sont de taille moyenne, et tout cela sous un climat tempéré, qui explique le caractère tempéré de ces régimes. MONTESQUIEU écrit pour la France d'alors, et ce qu'il déplore, c'est la montée de l'absolutisme. La France est naturellement tempérée et devrait le rester sinon elle sort de sa nature profonde. Si le pouvoir du Roi s'accroît on tombe dans l'absolutisme. Le monarque devrait partager le pouvoir avec des groupes sociaux. La politique est produite par les circonstances.

MARX, dans *Le manifeste du parti communiste*, dit que l'histoire des états est régit par une logique inéluctable car il y a toujours l'économie, qui est la vraie loi de l'humanité. Les rapports de production se traduisent par des rapports d'exploitation. Dans toute l'Histoire de l'Humanité, on rencontre des formes d'exploitation. MARX distingue trois stades:

- L'Antiquité, qui se caractérise par l'esclavage. Dans les cités grecques, on trouve des hommes libres.
- Le Moyen-Age, puis l'Ancien Régime, caractérisés par la féodalité. C'est un rapport d'exploitation, entre le Seigneur et des paysans appelés les serfs.

- Le capitalisme, après la Révolution Française, reposant sur un rapport d'exploitation, entre les capitalistes et les prolétaires.

Le passage d'un stade à l'autre s'explique par l'évolution des rapports de production. Pour MARX la politique est l'apparence des choses, la vraie réalité étant l'évolution de l'économie. Il pense qu'il faut faire la Révolution, mais qu'en plus elle est inéluctable. La Révolution aboutira sur un monde idéal, un monde communiste, on peut donc la considérer comme une sorte d'Apocalypse. Ernts BLOCH a écrit *Le principe espérance*, dans lequel il reprend certains principes du marxisme.

2. L'état comme acteur de l'histoire

L'état a un rôle à jouer, c'est le moteur de l'histoire.

- La théorie de l'état stabilisateur dans l'histoire: c'est l'idée que les régimes politiques sont régis par l'instabilité. Les états sont menacés par la discorde, qui est une menace permanente de l'Etat. ARISTOTE pense qu'il est naturel que dans une cité il y ait des riches et des pauvres. Les cités où l'on a essayé d'égaliser les conditions de richesse des citoyens se sont affaiblies. Les riches et les pauvres, par nature, ont du mal à s'entendre. La guerre civile menace la cité constamment. Il faut donc trouver un régime politique équilibré, et donc, pour les Grecs, le problème central est l'instabilité du régime politique. Le temps est conçu comme une sorte de déclin perpétuel, et les Grecs veulent bloquer ce processus de déclin. Parfois, il y a un législateur prodigieux (DRACON, LYCURGUE, SOLON, CLISTHENE, etc.), qui va trouver des institutions qui vont durer.

La théorie de l'état accélérateur dans l'histoire: il y a une application politique à travers les révolutions qui vont améliorer l'ordre politique, ce sont des instruments du progrès. CONDORCET est le théoricien, il pense que le rôle de l'Etat est d'éclairer les citoyens, donc il doit propager l'intelligence.

3. L'archéologie de l'Etat

Le droit public est le droit de l'Etat. L'archéologie des concepts abouti à connaître la politique.

CHAPITRE 2. LA THEORIE DU GOUVERNEMENT

§1. Politique et Gouvernement

A. L'origine de la théorie du Gouvernement

1. Peut-on gouverner la société ?

Au coeur de la politique, il y a l'idée d'une politique qui existe que si elle est gouvernée. Les Grecs ont commencé à théoriser cette question. On peut se demander si cette idée est vraie. Au XVIII et XIXèmes siècles apparaît l'idée qu'une société peut fonctionner même si elle n'est pas gouvernée. Sous la forme la plus extrême, on trouve l'anarchie, qui est un état de désordre. Mais l'anarchisme est une doctrine politique qui repose sur l'idée que la meilleure forme de Gouvernement est l'absence de Gouvernement. Un ensemble d'auteurs développe l'idée que finalement, la société idéale serait une société sans Gouvernement, où chacun serait libre, donc chacun serait moral. La société serait totalement morale, qui n'aurait pas besoin de droit ni d'institutions politiques. Elle serait régie par la bonne volonté de chacun. Mais cette idée est critiquée dans la théorie chrétienne, dans laquelle il existe le péché originel, qui suppose l'idée que l'homme est fondamentalement mauvais.

Une autre doctrine moins radicale est le libéralisme, qui apparaît à la fin du XVIIIème et se développe au XIXème siècle. Dans le libéralisme, il n'y a pas d'absence de Gouvernement, mais un état limité. C'est un état qui se limite à des fonctions régaliennes, l'Etat gendarme. Cet Etat ne gouverne pas vraiment, il se contente de garantir l'ordre, et défend la société contre les agresseurs extérieurs (la défense), règle les différends au sein de la société (la justice), réprime les désordres intérieurs (la police). On distingue l'Etat, qui remplit un certain nombre de fonctions et la société qui est l'ensemble des individus, et la société évolue spontanément. L'état est neutre par rapport à l'Histoire, et le progrès social provient de la société. L'un des premiers libéraux est Adam SMITH, avec *La richesse des nations*. Pour lui, les innovations permettent de gagner du temps, du confort, et proviendraient des individus. La liberté serait donc le gage du progrès. La société n'a donc plus besoin d'être gouvernée, elle fonctionne naturellement dans le sens de son progrès.

MALTHUS écrit un *Essai sur le principe de population* en 1798, qui est une critique des politiques sociales. Il part d'un axe selon lequel il distingue les subsistances nécessaires à l'alimentation de la population, qui connaissent une progression arithmétique, alors que la population connaît une progression géométrique. L'accroissement de la population sera toujours supérieur à celui des moyens de la nourrir. La nature de l'homme tend à vouloir se reproduire le plus possible. La conséquence est que la population tend à s'accroître au-delà des moyens de la nourrir. Cette théorie a été très critiquée, car la conséquence de cette situation est la pauvreté. Il y a toujours une partie de la population qui ne trouve pas le moyen de se nourrir, alors que si on les nourrit ils se reproduisent, et on n'a plus les moyens. Donc selon lui, il n'y a pas besoin de

nourrir les pauvres. Cette théorie a été très critiquée, et partiellement infirmée de plusieurs façon. En effet, les états les plus prospères ont réussi à limiter la pauvreté, c'est la réussite de l'état social. Un autre facteur a infirmé cette théorie, on aperçoit que les populations, spontanément diminuent leur taux de natalité. Mais certains auteurs pensent que cette théorie n'est pas totalement fausse au niveau global, car il reste une masse importante de pauvres au niveau global, et un accroissement constant de la population. On s'aperçoit aussi que le problème des subsistances demeure. MALTHUS critique les politiques sociales, d'assistance, au nom d'une loi naturelle. Cette loi est la base des lois de la démographie. Les vraies lois qui régissent la société ne sont pas les lois de la politique, mais les lois de la démographie. On a, dans tous les cas, affaire à une critique de la politique, qui ne servirait à rien.

RICARDO a écrit *Principes d'économie politique* en 1817. Selon la théorie des rendements décroissants, l'Angleterre importe des biens venant de l'Europe. Le Gouvernement décide de mettre des barrières douanières destinées à éviter que les produits étrangers ne viennent concurrencer les produits locaux. RICARDO va démontrer que cette politique est une erreur avec sa théorie des rendements décroissants. Si on protège l'agriculture de la Grande Bretagne, qui doit nourrir toute la population, on a besoin de plus en plus de blé, donc on va cultiver des terres de plus en plus improductives. La production du blé devient de plus en plus coûteuse, et du coup, comme on s'aligne sur la production la plus coûteuse, cela entraîne une augmentation générale du prix du blé. RICARDO dit que ce phénomène va affecter l'ensemble de l'économie, car les entreprises qui fabriquent des prix, quand elles payent des ouvriers, doivent leur assurer au minimum leur besoin en subsistance. Du coup, avec cette politique protectionniste, il va y avoir une augmentation des salaires des ouvriers. En conséquence, cela va se répercuter sur le coût des produits fabriqués. Les entreprises vont donc être obligée d'augmenter leur prix, et par conséquent, elles sont moins compétitives sur les marchés étrangers. Elles vont donc perdre des marchés, et finalement, cette politique protectionniste nuit à l'ensemble de l'économie britannique qui voit diminuer ses exportations. RICARDO critique une politique du Gouvernement.

Tous ces auteurs disent que ce n'est pas la peine de gouverner la société alors que les vraies lois de la société sont les lois de l'économie, de la démographie, etc. C'est l'idée que la société est gérée par des lois qui lui sont propres, qui ne sont pas celles de la politique. Au XIXème siècle naît une théorie, la sociologie, qui étudie les vraies lois régissant la société. A travers la naissance de cette nouvelle science, on a un déclin de la politique.

Charles DARWIN est l'auteur de *De l'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle* en 1869. C'est le plus célèbre théoricien de l'évolution. Il déduit qu'à l'origine il y a une espèce commune, qui va évoluer pour s'adapter à des types d'alimentation. C'est aussi la lutte pour la survie. Les individus qui survivent sont ceux qui sont le mieux adaptés, et les autres disparaissent. Cette évolution est une évolution spontanée, qui n'est pas régie par un principe de Gouvernement. Elle rappelle également la théorie de MALTHUS. La notion d'évolution est fondamentale. Des auteurs vont appliquer ce genre de théorie à la société, notamment Herbert SPENCEN, avec les *Principes de sociologie*. Il applique la théorie de l'évolution à

la société. Il a été souvent critiqué, en particulier, parce qu'on taxe sa théorie de darwinisme social. Il défend cette notion d'évolution de la société. Il défend un principe de liberté contre l'Etat pour favoriser l'évolution spontanée de la société. La société est conçue comme un système d'équilibre, elle est régie par des lois internes, et non pas par des lois imposées par l'Etat. Par conséquent, elle n'a pas à être gouvernée, il y donc un côté anarchique. Le principe régulateur est la liberté, qui s'oppose aux théories politiques habituelles reposant sur l'idée que la société doit être gouvernée.

Il y a des bons et des mauvais régimes politiques, cela relève de la tradition politique. Tous ces auteurs introduisent une critique radicale de la politique, mais celle-ci est tardive.

2. Retour à l'étymologie du concept de politique

La cité signifie la ville, mais aussi la communauté des citoyens. *Polis* est un mot valorisé dans le vocabulaire grec, c'est l'Etat libre. *Politikos* signifie relatif à la communauté des citoyens. Par extension, cela nous donne la politique, qui se conçoit comme la science des affaires de l'Etat. Il faut savoir que chez les Grecs, on a coutume d'opposer *polis*, la cité et *oikos*, qui est la maison. ARISTOTE dit que la cité est un ensemble de maisons au sens matériel des termes. C'est aussi la famille élargie. ARISTOTE explique que la cité est un ensemble de maisons car les maisons ne peuvent pas se suffire à elles-mêmes, elles doivent donc s'associer. Les citoyens siègent directement dans l'assemblée dans une démocratie. Chez les Grecs, il est important de distinguer les problèmes relatifs à la cité et les problèmes relatifs aux familles. Il ne faut surtout pas les mélanger. On en arrive donc à une distinction entre d'un côté la politique, qui concerne exclusivement les questions de l'ensemble de la communauté, et de l'autre, l'économie, qui est l'art de bien gérer une maison. Relève de la politique la décision d'entrer en guerre contre la cité voisine. En revanche, la question de savoir ce que va cultiver le chef de famille relève de l'économie. La liberté relève du fait de savoir distinguer ces deux types de questions.

Les Romains distinguent le public et le privé. La politique, c'est ce qui est public et l'économique, ce qui est privé. La façon dont les Grecs, puis les Romains se définissent se fait à travers la liberté de distinguer ce qui est public et ce qui est privé.

3. Le caractère sacré de la distinction public-privé

Cela consiste à distinguer l'intérêt général et les intérêts particuliers. La cité, sous sa forme idéale, est un ordre politique où l'on respecte bien ces distinctions. Le principe peut s'appliquer à plusieurs types de régimes politiques. Dans une monarchie, le monarque doit respecter la liberté des citoyens, pour être équilibrée. Dans la littérature gréco-romaine, une multitude d'ouvrages décrivent ce qu'est un mauvais

monarque, notamment SUETONE, avec *Les vies des douze Césars*, en 128. Il dresse la peinture d'une série de monarque abominables, à travers lesquels on a le portrait d'un mauvais monarque, qui est quelqu'un qui agit avec la cité comme si c'était sa propriété privée. Il livre la cité à ses caprices. On peut dire que les monarques de cet ouvrage sont des personnages particulièrement dérégés. CALIGULA, par exemple, est un empereur qui veut que l'on vénère son cheval. Un bon monarque sait être équitable, respecte une certaine mesure de la justice et l'équilibre entre la chose privée et la chose publique.

4. Les fonctions de la politique

Aristote, La politique. Dans cet ouvrage, il associe politique et délibération. La politique est le fait de délibérer et de prendre des décisions. Mais ces décisions sont particulières, elles concernent l'intérêt commun. Il définit la politique au travers de la fonction du pouvoir délibérant qui « décide de la paix et de la guerre, décide de contracter des alliances ou de les rompre, de faire des lois ou de les abroger, de décerner la peine de mort, de bannissement et de confiscation ainsi que de faire rendre compte aux magistrats ».

Ici, on retrouve l'aspect diplomatique de la politique. C'est donc les relations avec les autres cités. Aujourd'hui on parlerait de négociations et de traités. Enfin, la question centrale de la politique est la décision de faire la guerre ou éventuellement de passer un traité de paix.

Aujourd'hui nous sommes les héritiers d'une pratique médiévale s'étant beaucoup inspirée de la tradition grecque.

La deuxième fonction essentielle du pouvoir délibérant est l'édiction des lois. Ce sont les lois qui vont s'appliquer à l'ensemble des citoyens. Ces lois varient d'une cité à l'autre. Mais dans la vision grecque la cité repose sur l'isonomie c'est-à-dire que la loi s'applique uniformément à tous les citoyens et donc il est clair que là encore les lois correspondent à des décisions générales.

A travers des ces deux éléments, on trouve des schémas qui nous sont familiers. Nous fonctionnons toujours sur la base de ces éléments.

Mais il y a aussi des éléments plus étranges. Dans la conception d'Aristote, le délibérant prononce certaines peines, qui sont les plus graves (la peine de mort ou l'expulsion d'un citoyen). Ce sont des peines tellement importantes qu'elles doivent être prononcées par le corps délibérant lui-même, le corps législatif. Cela est quelque chose qu'aujourd'hui on ne connaîtra pas car compromettrait à la séparation des pouvoirs.

Enfin, le pouvoir délibérant est chargé de faire rendre compte aux magistrats (=autorité exécutive).

Dans cette théorie, le pouvoir délibérant varie d'une cité à l'autre. Dans certains cas, c'est l'assemblée de tous les citoyens et dans ce cas on se trouve alors en démocratie. Dans d'autres cas, il s'agit d'une minorité de citoyens et donc on appellera ça une aristocratie. Enfin, dans un troisième cas, il peut être exercé par un seul homme, dans quel cas on sera dans une monarchie.

La politique est ce qui intéresse le bien commun et il y a un organe qui est chargé de la décision politique ; cet organe est variable. **La politique est la décision**. En ce qui concerne les affaires extérieures et la politique intérieure.

B. Les transformations du concept de politique.

1. La conception originelle : la limitation de la politique

Distinction entre politique et économie (*polis* et *oikos*).

Oikos renvoie au domaine du citoyen, à la maison. Le citoyen grec est un propriétaire foncier, c'est quelqu'un qui possède des terres et les cultive non pas avec ses propres mains mais avec une main d'œuvre qui sont les esclaves. Selon les Grecs il y a une science de gestion du domaine, c'est l'économie.

La politique, quant à elle, est une autre science, qui concerne la *polis*, c'est-à-dire la cité.

On retrouve donc ici deux sciences distinctes. Dans l'esprit des Grecs il est donc important de ne pas mélanger ces différentes questions. La conséquence est que la politique concerne certaines questions à l'exclusion des autres. La décision politique ne doit donc pas empiéter sur la sphère privée.

Ex : Le monarque ne doit pas spolier les citoyens. Les Grecs sont hostiles aux impôts directs c'est-à-dire sur le revenu ou le capital. La propriété est sacrée pour eux ; les impôts directs sont donc condamnés car ils sont des atteintes à la propriété. Un tel monarque serait donc un tyran.

L'exercice du pouvoir dans la tradition grecque suppose donc une certaine mesure. Il faut respecter la distinction entre public et privé. Cette mesure dans l'exercice du pouvoir correspond à un certain ordre naturel. Elle correspond aux lois de la nature, à la loi cosmique (*nomos*). Tous les régimes politiques sont susceptibles de dégénérer car ils peuvent tous dépasser la mesure. Par exemple, si les pauvres décident de spolier les riches, et bien le régime sort de la mesure qui s'impose aux gouvernements politiques.

Cette conception est celle qui va dominer pendant des siècles. Il va donc y avoir une christianisation des représentations politiques, traditionnelles chez les Grecs.

Eusèbe de Césarée, Louange de Constantin (336). Cet auteur fait partie des Pères de l'Église. Ce sont les premiers auteurs chrétiens. Ce sont eux qui formulent le dogme chrétien. Au 4^e siècle, le christianisme devient la religion de l'État romain. Cet auteur édicte une théologie politique dans son ouvrage. Aussi, St Augustin, La cité de Dieu (427) le fera plus tard. Ce premier auteur va théoriser la représentation de Dieu sur Terre. Il introduit une analogie entre Dieu et l'Empereur. Parmi ses sources d'inspiration, il y a les écrits de l'Ancien Testament. Au fond, on s'aperçoit que les théologiens chrétiens restent fidèles à la tradition grecque. Ils vont christianiser la théorie politique grecque et en particulier vont conserver cette idée de mesure, de *nomos* cosmique ; le souverain doit se conformer à la loi cosmique. Le monarque doit être un modèle de justice ; il ne doit pas causer de tort à ses sujets.

2. La naissance de l'État moderne

L'État au sens moderne du terme apparaît de façon assez récente. On pourrait dater cette apparition d'une époque qu'on appelle la Réforme ou le Protestantisme.

Martin Luther est le premier réformateur. Affichage des 95 thèses sur les Portes du château de Wittenberg : date de déclenchement de ce mouvement.

Les protestants critiquent un ensemble d'éléments du dogme catholique. Par exemple, ils revendiquent le retour à l'écriture sainte, il faut que chaque chrétien lise lui-même l'écriture sainte. Ils contestent donc ici le monopole d'interprétation de l'Eglise catholique. La contestation du protestantisme est aussi une contestation politique. La question des indulgences est très connue à cette époque. L'Eglise monnayait des remises de peines mais pour l'autre monde. Les indulgences étaient donc des remises de peines en ce qui concerne le purgatoire. L'Eglise se finançait donc avec ces indulgences et Martin Luther dénonce ces indulgences. Il dénonce d'une façon générale tout le système fiscal catholique. Car en effet, tous ces impôts vont payer Rome, la papauté. Il dit donc que cet argent devrait donc plutôt rester au sein des populations. Les protestants rejettent donc la papauté. Cela entraîne la conception de l'Etat territorial.

Au M-A, sur l'ensemble du territoire de l'Europe il y avait une double autorité politique, c'est-à-dire qu'il y avait un conflit entre l'autorité politique au sens strict et l'autorité pontificale. Voilà pourquoi il n'y avait pas encore d'Etat moderne. Il y avait un partage de souveraineté politique. Ce sont les Etats protestants, qui sont les premiers après la réforme à réaliser l'unité du pouvoir politique. Les premières églises protestantes sont des églises d'Etat. Par conséquent, les princes protestants sont des princes qui monopolisent l'ensemble du pouvoir sur un territoire donné. C'est ainsi, qu'apparaît l'Etat territorial moderne, caractérisé par la souveraineté qui est le monopole du pouvoir politique.

En Allemagne, il y a des Etats qui deviennent protestants et des Etats qui deviennent catholiques ce qui va provoquer les guerres de religions. Finalement on trouve une solution à travers la Paix d'Augsbourg en 1555. Au fond, cette paix met fin aux guerres de religions en Allemagne avec l'idée que les princes peuvent adopter une religion catholique ou protestante. Il y a donc une idée de cohabitation. C'est la règle *Cujus regio, ejus religio* qui régit cela. On a la religion de la région dans laquelle on habite. Plus exactement, ça veut dire qu'on a la religion de son prince. Ceci débouche sur l'absolutisme.

Jean Calvin est l'auteur de L'institution de la religion chrétienne (1536 en latin et traduit en français en 1541). Calvin est un réformateur français et va trouver refuge à Genève où il va organiser la réforme. Il va être le leader intellectuel et spirituel de Genève réformée. Genève va donc devenir une petite république protestante qui va accueillir de nombreux protestants persécutés. Genève est donc un Etat qui a une pleine souveraineté.

3. L'absolutisme

Période postérieure à celle décrite plus haut. Elle se retrouve à l'époque des grandes monarchies, au développement des grandes monarchies du 17^e et 18^e siècles.

L'absolutisme est un mot qui vient d'une notion potestas absoluta qui est la puissance absolue. Au M-A c'est ce qu'on appelle l'absolutisme pontifical qui est une doctrine selon laquelle le Pape est le véritable souverain sur la Terre. C'est-à-dire qu'il est au-dessus des souverains politiques, des monarques. Mais l'absolutisme pontifical est plus théorique que pratique car les Papes n'arrivent pas vraiment à asseoir leur

pouvoir car se heurtent aux autorités politiques. Il y a donc un conflit entre les Papes et les Empereurs. Le Roi de France conteste notamment tout à la fois le pouvoir pontifical et le pouvoir de l'Empereur. Mais petit à petit les différents monarques européens vont reprendre la théorie absolutiste c'est-à-dire que les monarques vont prétendre être les détenteurs de la *potestas absoluta*. On dit encore que le monarque est *legibus solutus* c'est-à-dire qu'il est délié des lois ; il est au dessus des lois. Le monarque fait donc les lois mais n'est pas soumis aux lois qu'il fait. C'est cette théorie que cite Jean Bodin dans les 6 livres de la République (1576) qui la reformule à travers la notion de souveraineté qui signifie selon lui être au dessus des lois. Cette théorie de la souveraineté va être la théorie qui résume le pouvoir monarchique à partir du 17e siècle.

La Paix de Westphalie (1648), en Allemagne, cette paix met fin à la guerre de 30ans et le triomphe de l'absolutisme correspond en fait à la deuxième moitié du 17e siècle. C'est à ce moment que s'instaure l'absolutisme en Europe. Le modèle de la monarchie absolutiste est la monarchie française sous le règne de Louis XIV c'est-à-dire jusqu'en 1715.

L'absolutisme est finalement une conséquence de l'Etat moderne. Le monarque est un souverain à la fois temporel et spirituel. Les monarques protestants sont à la fois chef d'Etat et chef d'Eglise. Par exemple, Henri VIII en Angleterre règne de 1509 à 1547 et c'est lui qui va rompre avec la papauté. C'est ce que l'on appelle en 1534, l'acte de suprématie.

Thomas Hobbes, Léviathan, 1651, qui théorie politique de l'absolutisme. Il dit qu'un homme ou animal à deux têtes est un monstre. Un souverain doit donc savoir manier l'épée (symbole du pouvoir temporel) et la crosse (symbole du pouvoir spirituel).

En France se développe le gallicanisme. L'Eglise française conteste modérément le pouvoir pontifical et atteint une certaine autonomie.

D'un point de vue politique, on observe un accroissement de la sphère du politique avec l'absolutisme. On arrive avec l'absolutisme à la mise en œuvre de la maxime « tout est politique ». Dans le contexte de l'absolutisme, le monarque devient un souverain religieux, il est véritablement l'envoyé de Dieu, c'est-à-dire ce que l'on appelle la théorie de la monarchie de droit divin. Ça veut dire que c'est Dieu qui donne au monarque, le peuple à gouverner ; ils n'ont donc pas besoin de demander l'accord du peuple. Mais en même temps sa responsabilité vis-à-vis de ses sujets est présente. Il est responsable du salut spirituel de ses sujets. Il doit donc mener ses sujets au paradis. Il fait cela en leur garantissant une vie vertueuse, en garantissant la moralité des sujets. Donc, le monarque doit faire régner la morale dans son royaume. Ce pouvoir absolu s'étend dans tous les domaines de la vie humaine. Le monarque contrôle la moralité. Le monarque possède aussi un pouvoir économique, il doit vérifier que ses sujets travaillent car oisiveté conduit au vice. Voilà pourquoi il doit créer des manufactures.

=> L'absolutisme est une conception où tout devient politique, il y a une extension de la sphère de la politique.

4. L'Etat libéral

C'est l'Etat qui s'impose après la période des grandes révolutions. Les grandes révolutions sont décisives. Elles englobent 3 grandes révolutions : la révolution Anglaise dite « glorieuse » car sans effusion de sang en 1688, après lequel le monarque partage son pouvoir avec le parlement et même devient plutôt qu'une figure symbolique de l'Etat. La révolution américaine avec son indépendance en 1776 et crée une république qui va être fondée sur l'idée d'une liberté, d'une recherche du bonheur. Enfin, en 1789 il y a la révolution française. L'aboutissement de ces révolutions est l'avènement de l'Etat libéral. Globalement l'Etat d'aujourd'hui est un Etat libéral, car fondé sur une constitution,...

L'origine du problème sont les guerres de religions. Celles-ci apparaissent après la réforme et durent jusqu'au 17^e siècle. Ces guerres sont particulièrement féroces en Angleterre où elles donnent lieu aux guerres civiles. A la fin, la tolérance religieuse finit par s'installer en 1688 et l'un des théoriciens de la tolérance religieuse est John Locke et donc de la révolution glorieuse. Cette idée de tolérance est l'idée que dans une société donnée, les différentes religions doivent pouvoir cohabiter à égalité. Donc les différentes parties sont obligées de s'entendre comme aucun n'arrive à prendre le pouvoir de toute façon.

En second lieu, on rencontre la liberté politique. Dans une société donnée, doivent pouvoir cohabiter différentes sensibilités politiques. Dans le parlement anglais de Londres, on a le lieu où cohabitent les sensibilités politiques du royaume.

Enfin, il y a la liberté économique qui s'installe avec la possibilité de créer des entreprises, la garantie du droit de propriété,...

Ceci est un ensemble de liberté qui se développe lentement à partir de la révolution anglaise et s'impose petit à petit à partir du 19^e siècle. On aboutit à une conception restrictive de la politique. On parle du dualisme Etat/société. Ce dualisme n'existait pas dans l'Etat absolutiste car avait la responsabilité du salut des sujets. Dans l'Etat libéral, les choses sont radicalement différentes ; on peut dire que l'Etat se spécialise dans l'activité politique. Il assume les questions politiques notamment à travers le parlement. Mais l'Etat ne doit pas s'ingérer dans tout un ensemble de questions de la vie sociale, l'Etat ne doit pas s'ingérer dans les questions religieuses, il n'a pas de position à prendre en l'espèce. Donc dans la société libérale, les religions vont cohabiter à égalité.

Aussi, il faut distinguer la politique de l'économie dans l'Etat libéral. Ça c'est la question de la liberté économique. Est-ce que je suis libre de choisir mon métier ? Si j'ai choisi un métier donné, puis-je me mettre à mon compte ? Dans la conception libérale, toutes ces questions ne sont pas politiques et donc l'Etat n'a pas à s'ingérer dans ces questions, dans la vie économique.

Liberté de l'art. Dois-t'il y avoir un art officiel ? Dans la conception libérale règne la liberté de l'art. L'Etat n'a pas à imposer de conception esthétique.

Questions scientifiques, avec le problème de la vérité. L'Etat doit-il prendre position en matière scientifique ? Dans la conception libérale, l'Etat n'a pas à le faire dans le domaine scientifique car en relève pas de la politique.

L'Etat libérale : conception restrictive de la politique. Cette conception de l'Etat est ce qui domine dans les démocraties libérales aujourd'hui.

§2. Politique comme technique de pilotage

A. Fondement de la conception occidentale de la politique

1. Régimes et formes politiques

Il existe différentes formes de gouvernement. La notion de régime politique est une notion très ancienne qui vient du latin *regimen* et est l'équivalent de la notion de gouvernement chez les latins. Donc dans la conception occidentale on a coutume de distinguer différentes formes de gouvernements, de régimes politiques mais le problème est de savoir qu'elles sont les bonnes des mauvaises.

Aujourd'hui on ne résonne plus réellement comme ça. Aujourd'hui on vit dans un monde où on a l'idée qu'il n'y a qu'une forme bonne de régime, qui est la démocratie.

La théorie des régimes politique n'est pas une théorie qui existe dans les traditions politiques. Si on regarde la tradition chinoise, on ne distingue pas différentes formes de régimes politiques. Les chinois ont des formes qui s'apparentent à la monarchie. Il est donc important d'insister sur l'origine grecque de la théorie des formes de gouvernement. C'est une théorie typiquement occidentale et la source majeure d'inspiration en la matière est La politique d'Aristote.

La théorie politique des Grecs est né dans un contexte politique particulier. Le monde Grec est une constellations de cités et chaque cité est un petit Etat indépendant, et chaque Etat dispose d'une souveraineté au sens où il décide lui-même de ses institutions. Donc dans chaque cité il y avait un régime politique différent. On sait par exemple qu'Aristote a établi un recueil de constitutions qui est malheureusement aujourd'hui perdu où il y a une centaine de constitutions.

La politique se résume à deux problèmes : celui de la fondation de la cité et celui de la direction de la cité. Tous ces problèmes font partie de ce qu'on appelle la **technique politique**.

2. La forme du Gouvernement

Il y a une différence nette entre les Grecs et les Barbares. Les Grecs se distinguent eux-mêmes du

reste de l'Humanité, grâce à un certain mode d'organisation politique, sous la forme de la cité. Aux yeux des Grecs, les Barbares ne parlent pas vraiment, car ils ne parlent pas le grec, qui sera la langue de la raison selon eux. Le *logos* est la langue, le discours et la raison. Ils distinguent trois formes essentielles d'organisations politiques:

- *Politeia*: l'organisation sous la forme de la cité. Chez les Grecs, il y avait une myriade de cités, la civilisation grecque était donc une civilisation où l'organisation repose sur la cité, sur des cités de petites tailles. Selon ARISTOTE, l'organisation sous la forme de la cité est la meilleure organisation possible, parce qu'elle garantit l'auto-suffisance, l'autarcie. La cité précède l'Homme puisque l'Homme ne peut pas vivre en dehors de la cité.
- *Basileia*: si on regarde les états qui entourent la Grèce, les Barbares s'organisent souvent sous forme monarchie. Cette organisation se distingue assez nettement de l'organisation de la cité. Ce n'est pas forcément une mauvaise forme politique pour les Grecs, et certaines cités peuvent adopter cette forme politique.
- *Despoteia*: c'est l'idée de despotisme. C'est une forme d'organisation sociale que les Grecs désapprouvent. Le despote est quelqu'un qui règne sur les esclaves. La cité au contraire est composée de citoyens, des hommes libres. Ces citoyens règnent sur une maison, et ont des esclaves. C'est un système typique des peuples orientaux, des peuples barbares.

La notion de *politeia* désigne la constitution de la cité mais également le statut des citoyens libres. On trouve déjà ici la distinction entre la République et la Monarchie. La *politeia* renvoie à la République dans le sens où on a un Gouvernement collectif. Ce Gouvernement pourra ensuite être démocratique ou aristocratique, par opposition au Gouvernement d'un seul homme qui caractérise la Monarchie ou éventuellement le despotisme. Ce qui caractérise la *politeia* est une certaine rationalité, et le respect d'un certain ordre. Dans la démocratie Grecque, les citoyens s'assemblent et discutent. Le *nomos* est la loi, et en ce qui concerne cette loi, il s'agit de la justice, c'est-à-dire une sorte de loi naturelle. La cité se soumet aux lois qu'elle édicte.

Eunomia représente une certaine harmonie des pouvoirs. Dans la tradition grecque, il y a l'idée de la supériorité de la cité sur les autres formes de Gouvernement. Mais historiquement, et selon les époques, on a fait primer la notion de *politeia* ou de *basileia*.

B. La tradition grecque

La tradition platonicienne

PLATON a écrit La République vers 385-370 avant Jésus Christ. Dans cet ouvrage, il pose le problème de la constitution de la cité idéale. Sachant que dans la conception grecque, la *politeia* renvoie à un idéal de

la cité, la cité originaire, la cité idéale pour PLATON va durer dans le temps. PLATON s'oppose à un courant philosophique, les sophistes. PROTAGORAS est un sophiste, auteur de "L'homme est la mesure de toute chose". IL enseigne l'art d'argumenter en dehors de toute position philosophique ou politique, c'est l'art de la persuasion. PLATON dénonce l'immoralité de ces gens là. Il veut revenir à des valeurs: le bon, le vrai. Il croit en la vérité, la justice, la beauté. Ce qui est vrai est juste et beau. Il oppose aux sophistes, qui pensent que tout est relatif, une conception fondée sur la vérité. Si on parvient à la vérité, on peut aussi résoudre le problème de la question de savoir quelle est la meilleure cité, la constitution idéale.

L'école de PLATON: "Nul n'entre ici s'il n'est géomètre". Les mathématiques sont une science de l'esprit. Cette constitution idéale, pour PLATON est basée sur l'imperfection des institutions en général. Elles sont instables. Ce qui n'est pas durable est forcément imparfait. La perfection est liée à la durée, donc les cités grecques sont imparfaites, puisqu'elles sont instables.

La théorie du cycle des régimes politiques de PLATON: les formes de régimes politiques évoluent selon une certaine logique. L'aristocratie est le Gouvernement des meilleurs, c'est une bonne forme de Gouvernement, parce que, puisque les meilleurs sont meilleurs au sens moral, ils sont susceptibles de se sacrifier au sens moral, donc gouvernent dans le sens de l'intérêt général. Mais selon PLATON, l'aristocratie va dégénérer et va devenir une timocratie, dans laquelle les gouvernants veulent être honorés, célébrés par ceux de la cité. L'égoïsme succède à la valeur. L'oligarchie est le règne de l'égoïsme absolue. La minorité au pouvoir gouverne dans le sens de son propre enrichissement. C'est là que vont naître des conflits au sein de la cité, la discorde. Ces tensions résultent sur des Révolutions, et le régime devient une démocratie. C'est le Gouvernement du *demos*, le peuple, au sens des défavorisés, qui vont prendre le pouvoir, car ils sont plus nombreux. Quand on change de régime politique, on part d'un régime vertueux. Dans une démocratie, la masse du peuple prend le pouvoir parce qu'elle est exaspérée par les abus des riches. Elle veut restaurer l'intérêt général. Mais rapidement, elle va spolier les riches. Donc un tyrannie de la masse va s'instaurer. On va donc confier le Gouvernement à quelqu'un qui va gouverner la cité d'une main de fer, c'est la tyrannie. On peut ensuite imaginer un retour à l'aristocratie, car c'est un cycle des régimes politiques. PLATON essaie de théoriser une politique, une politeia qui permette d'échapper à ce cycle. Dans la pensée de PLATON, on trouve deux solutions:

- L'idée du Roi philosophe.
- L'idée d'une sorte d'aristocratie de philosophes.

Dans la République, c'est cette deuxième idée qui est reprise. Les philosophes sont ceux qui connaissent la vérité et la justice. PLATON dit que l'on ne peut pas gouverner en fonction des opinions des uns et des autres. Il faut gouvernement dans le sens de la justice et de la vérité, et seuls les philosophes connaissent ces choses là. Il va développer l'utopie, et diviser la société en trois catégories:

- Les philosophes qui dirigent la société.

- Les soldats qui défendent la cité.
- Le peuple qui pourvoit aux besoins matériels de la cité.

Chacun a une fonction particulière. Au Moyen-Age, les moines dans les monastères ont développé une théorie avec une division de la société:

- Ceux qui prient: le clergé.
- Ceux qui défendent: la noblesse.
- Ceux qui travaillent: le peuple.

Cette théorie s'est maintenue jusqu'à la Révolution Française, elle est reprise dans les états généraux. Cette vision ternaire de la société est ce qu'on appelle la théorie de la "trifonctionnalité". DUMEZIL a écrit *Mythes et épopées* entre 1868 et 1873. *La République* de PLATON a été conservé dans les monastères médiévaux et est la source de la tradition politique occidentale

2. La tradition aristotélicienne

ARISTOTE a écrit *La Politique*. C'est un ouvrage qui repose sur l'analyse des différents régimes politiques, notamment opère une classification des régimes politiques. A partir de la réalité politique de son époque, il distingue et classifie les régimes politiques. ARISTOTE s'intéressait particulièrement à la biologie, et il classifie les animaux également. Ce qui le distingue de PLATON, c'est que son art est un art de l'observation. PLATON formulait une idée. ARISTOTE est un disciple de PLATON qui va ensuite créer sa propre école. ARISTOTE n'idéalise pas la démocratie. Sa théorie repose sur un équilibre des pouvoirs, un mélange des régimes politiques, ce qui est à l'origine du **régime mixte**. C'est la recherche du juste milieu. La mesure est fondamentale, c'est ce qu'il appelle la prudence. C'est pourquoi sa théorie repose sur un mélange des régimes politiques. Si le régime est oligarchique, tout le pouvoir revient aux riches, et s'il est démocratique, tout revient aux pauvres; il faut un mélange des deux.

La distinction du pouvoir délibératif, exécutif et judiciaire est fondamentale également chez ARISTOTE. La distinction entre la monarchie et la cité est également fondamentale. Il a donné un ensemble de schémas à la base de nos représentations politiques. PLATON est une référence pendant tout le Moyen-Age. Au départ, au Moyen-Age, on conçoit la politique sur la base de PLATON et de SAINT AUGUSTIN. On redécouvre ARISTOTE au XIIIème siècle dans les universités médiévales. Il est connu en particulier par l'intermédiaire des Arabes, qui à cette époque, dominant le sud de l'Europe.

3. L'aspect cosmologique

Le problème fondamental en politique est la question de l'instabilité politique. Selon les Grecs, le cosmos est conçu comme un emboîtement de sphères. Au milieu se trouve la Terre, et une série de sphères correspondent aux planètes. Dans la conception d'ARISTOTE et de PLATON, le monde éternel se trouve à l'extérieur, au-delà des sphères. En ce qui concerne la Terre, on est dans le monde sublunaire, qui est un monde instable, régit par la précarité.

4. L'héritage hellénique: antiquité romaine et christianisme

Les Romains, sur le plan des idées politiques, n'ont pas apporté d'innovation majeure. Cependant, la pensée politique des Romains est influencée par celle des Grecs. CICERON a vécu entre 106 et 43 avant Jésus Christ. C'était un homme politique, un orateur et un avocat. Parmi ses ouvrages en politique, le plus important est *De Republica*. Dans cet ouvrage, il connaît la guerre civile, les derniers temps de la République Romaine. C'est un républicain, qui finit assassiné. Il explique que la République Romaine est la forme idéale de la cité, parce qu'elle correspond à la théorie du régime mixte. Cette théorie est développée quand la République Romaine étend son action sur le bassin méditerranéen.

POLIBE vit entre 202 et 120 avant Jésus Christ. C'est un Grec qui se met au service des Romains. Il devient le premier historien romain, et développe en premier la théorie du régime mixte. Les Romains ont recyclé la pensée Grecque en matière de politique.

AUGUSTINUS (SAINT-AUGUSTIN) est un des pères de l'Eglise. Ils vont développer la théorie politique du christianisme. Il était d'origine maghrébine. Il va distinguer deux cités, la cité terrestre, donc l'empire Romain et la cité céleste, qui attend les hommes à la fin du monde. Il y a une histoire, dont le cours est inéluctable, puisqu'il est fait par Dieu. Les chrétiens doivent accepter le pouvoir politique car il résulte de la Providence. A la fin des temps, les croyants seront sauvés et ce sera l'avènement de la cité céleste. On a une christianisation de la politique. C'est le problème de la mission du monarque. L'objectif suprême de la société est le salut au sens théologique du terme. Cette évolution est constatée dans le monde chrétien, mais aussi dans les interprètes musulmans. C'est le développement d'une théologie politique.

5. L'héritage hellénique: le Moyen-Age

Les idées viennent du Moyen-Age. En ce qui concerne le Moyen-Age, au niveau de la pensée politique,

la frontière se situe au XIII^{ème} siècle. A l'origine, pendant le Haut Moyen-Age, les idées politiques viennent de la tradition greco-latine. A cette époque, les gens qui réfléchissent à la politique sont les moines dans les monastères. Ils disposent de sources grecques et latines, et une autre source, les pères de l'Eglise, qui sont les premiers théologiens du dogme chrétien. La patristique est la littérature de l'Eglise. En simplifiant, les deux influences majeures de cette première partie sont PLATON et SAINT-AUGUSTIN. Des philosophes gouvernent la cité tandis que d'autres travaillent pour faire vivre la cité, selon les pères de l'Eglise. C'est cette vision qui a inspiré les trois ordres de la société du Moyen-Age. La première influence dans ce premier Moyen-Age est le platonisme et l'augustinisme, avec *La cité de Dieu*, traité théologico-politique. SAINT AUGUSTIN, si on veut résumer son influence, peut être vu comme le pessimisme augustinien. Il a une vision négative de la politique, qui est le domaine de l'imperfection, la lutte entre le bien et le mal. De fait, la théorie de SAINT AUGUSTIN explique l'existence des tyrans en politique, qui chatient les peuples pécheurs, et sont envoyés par Dieu. Cette conception pessimiste en politique est dominante au début du Moyen-Age. Très souvent, sous la plume des ecclésiastiques, il y a une critique de la politique, de la domination féodale. Les seigneurs féodaux sont décrits par des personnages diaboliques animés par la rapacité, le crime...

Dans la deuxième phase du Moyen-Age, au XIII^{ème} siècle, en ce qui concerne la pensée politique, c'est le moment de l'essor de la scolastique. Ce terme signifie l'école, c'est-à-dire les universités, qui apparaissent à ce moment là. Elles seront sous la dépendance de l'Eglise. On va développer les grands savoirs qui structurent la pensée d'occident. Au sommet de la science, il y a la théologie, la science de Dieu, mais aussi la science des sciences. En dessous, on trouve en particulier le droit, la médecine, la philosophie. La question que l'on peut se poser est comment s'explique cet essor de l'université au Moyen-Age? C'est le résultat d'un développement de la civilisation à cette époque, qui correspond à un essor économique, concentré dans les villes. A cette époque, ce sont les étudiants qui financent l'université, donc les professeurs sont payés directement par eux. Les étudiants apprenaient le droit, canonique et civil. On apprenait les contrats, les sociétés. C'était utile au commerce. Ce sont les riches marchands, qui envoient leurs enfants se former à l'université pour apprendre les bases du droit. Thomas d'AQUIN était un moine dominicain, qui se consacrait à la réflexion sur le dogme, et la diffusion du dogme. *La somme théologique, ou somme de théologie* est son ouvrage majeur, entre 1267 et 1273. Il essaye de résumer l'ensemble du savoir théologique de son époque, mais la théologie est le sommet de la science, donc on trouve une multitude de problèmes qui ne sont pas strictement théologiques. La question de la justice notamment, permet de résoudre des problèmes juridiques. Avec d'AQUIN, et d'autres à l'époque, il se passe quelque chose de nouveau, le développement de l'aristotélisme. Il va s'inspirer largement d'ARISTOTE pour résoudre une multitude de questions politiques, métaphysiques... On assiste à la redécouverte d'ARISTOTE. Pour ARISTOTE, la politique est quelque chose de positif, c'est un art, une technique. L'objectif de la politique est le bonheur commun, il s'agit d'instituer une communauté harmonieuse. En particulier, l'une des questions est celle du bien être matériel. L'idée est que la cité doit se suffire à elle-même, c'est l'autarcie. Cette auto-suffisance suggère la satisfaction des besoins matériels. Donc ARISTOTE pose la question de savoir où la cité doit être installée. Il faut qu'il y ait de l'eau à disposition, que l'air soit salubre, etc. La satisfaction des

besoins matériels est l'un des objectifs de la cité. La cité est l'état naturel de l'humanité, en particulier parce que seule la cité peut permettre la satisfaction des besoins matériels de l'homme. La fondation, la direction de la cité repose sur une certaine rationalité humaine. D'AQUIN reprend des éléments de la pensée d'ARISTOTE, mais va leur donner un sens théologique. Chez ARISTOTE, la cité a un rôle essentiellement matériel. Comment concilier cela avec le christianisme dans lequel l'objectif de l'homme est le salut spirituel. Selon d'AQUIN, il y a des hommes qui peuvent accéder au salut à travers la pauvreté, comme les moines. Pour les gens normaux, la prospérité matérielle peut contribuer à la vertu au sens chrétien. La misère est condamnable pour des raisons matérielles et morales. Les pauvres sont tentés de commettre des actes répréhensibles pour subvenir à leurs besoins, c'est donc un danger. En ce sens, puisque l'un des soucis de la politique est de subvenir aux besoins matériels, elle va pouvoir contribuer de façon positive au salut des hommes. C'est pour cela qu'ARISTOTE peut inspirer un auteur chrétien en ce qui concerne la question de la relation entre la politique et le salut spirituel. Si on veut sauver au plan spirituel un maximum de chrétiens, il faut qu'ils vivent dans une relative satisfaction matérielle. La cité d'ARISTOTE peut contribuer à sauver les hommes, donc on peut réinterpréter ARISTOTE selon la philosophie chrétienne.

D'AQUIN est appelé SAINT THOMAS D'AQUIN car il a été canonisé en 1323. Sa pensée est devenue une des bases du dogme catholique. Les monarchies absolues se sont inspirées de sa pensée. Avec lui, on aboutit à une vision optimiste de la politique, on est en opposition avec la vision augustinienne. La politique était le règne du conflit entre le bien et le mal, mais elle devient une science rationnelle. Enfin, chez d'AQUIN, on trouve l'idée que la cité parfaite est fondée sur le droit. Le droit humain est imparfait et son objectif vise à une conformité aux droits divin et naturel. On trouve une origine de la théorie de l'Etat de droit. Globalement, il se montre favorable à la monarchie, qui semble être le meilleur des régimes, mais c'est une monarchie tempérée, c'est-à-dire une monarchie qui s'apparente au régime mixte, impliquant des éléments d'aristocratie et de démocratie.

C. Le principe de gouvernement

La politique est caractérisée par un imaginaire lié à une idée du Gouvernement. En politique, on pense que l'humanité doit être nécessairement gouvernée. Dans la politique, on utilise tout un tas de concepts, comme la démocratie, l'aristocratie, l'oligarchie. On trouve l'idée de gouvernement à travers les racines grecques de *kratos*, qui désigne l'idée de domination ou de puissance, et de *arkhê* qui désigne le pouvoir, le commandement, l'autorité. Ce sont des concepts synonymes qui renvoient au principe de Gouvernement. Les grecs placent ces mots dans les concepts qui désignent les concepts politiques. Ces mots renvoient à la notion de souveraineté, qui est plus moderne, et apparaît chez BODIN. C'est le premier à avoir lié la notion de République et la notion de souveraineté. C'est la théorie moderne de l'Etat. La notion d'Etat est liée à la notion de souveraineté. BODIN, quand il s'interroge sur le fondement de la souveraineté,

renvoie à *arkhé*. Déjà chez les grecs, on trouve cette forme antithétique du Gouvernement qui est l'anarchie. C'est un régime sans Gouvernement. Cette absence de Gouvernement signifie le malheur de l'humanité pour les grecs. Il n'y a pas de cité digne de ce nom sans gouvernement. La cité apporte à l'homme la satisfaction des besoins matériels, la sécurité, et la vertu. L'anarchie signifie la pauvreté, le danger, et conduit l'homme au vice.

Que veut dire gouverner? Ce terme bien du latin *gubernare*, qui veut dire tenir le gouvernail d'un navire. Celui qui gouverne est celui qui tient le gouvernail, le pilote. La politique est conçue comme une forme de pilotage. ARISTOTE explique que dans un navire, chacun a sa propre fonction, comme dans la cité, où il importe que chacun remplisse son rôle sans essayer d'en changer. BODIN utilise la même métaphore dans *Les six livres de la République*, et parle de la nef de la République. Tout cela est lié à une vision cosmologique. On fait souvent l'analogie entre la cité et le corps humain. La cité est un grand homme, grand organisme. De même, on analyse le corps humain comme composé de fonctions. La raison doit guider les actions de l'homme. Le corps humain doit être dirigé, gouverné. La cité fonctionne comme le corps humain, on trouve différentes composantes, et le gouvernement correspond à la raison. Le cosmos fonctionne de cette façon également, puisque le cosmos est régi par Dieu lui-même. La cité doit être à l'image du cosmos et le problème de l'individu peut être assimilé au problème de la politique.

CHAPITRE 3. LES FORMES DE GOUVERNEMENT: TYPOLOGIE TRADITIONNELLE

CICERON est un homme politique romain qui a vécu à la fin de la République romaine, c'est l'un de ses derniers défenseurs avant le principat. Il a écrit *De Republica*, dans lequel il défend la république romaine, et la décrit comme une cité parfaite, parce que c'est un régime mixte, un mélange de monarchie, aristocratie et démocratie. "Tout peuple, toute cité, toute république doivent, pour durer, être dirigées selon un certain dessein". C'est le résumé de l'idée de Gouvernement. Ensuite, CICERON dit que l'exécution de ce dessein "doit être remise soit à un seul individu, soit à un groupe d'élites, ou bien il faut que la foule de tous les citoyens s'en charge". Cela signifie qu'il y a trois formes de gouvernement: le gouvernement par un seul homme, par une minorité ou par la masse du peuple. Cela renvoie à trois concepts, la monarchie, l'aristocratie, et la démocratie. Cette idée est reprise par CICERON, dans la pensée grecque et chez PLATON. Ce sont des schémas fondamentaux de la tradition politique. Pour ce qui est de la République romaine, c'est un régime particulièrement stable, puisque c'est un mélange de ces trois formes de gouvernement.

§1. Le Gouvernement par une minorité

Dans la tradition grecque, ces trois formes de Gouvernement peuvent être positives. Donc le

Gouvernement par une minorité peut être bénéfique. Apparaît alors l'opposition entre le bon et le mauvais gouvernement. Le Gouvernement par une minorité peut connaître une forme positive de gouvernement, l'aristocratie, mais il y a également une forme négative de gouvernement par une minorité, l'oligarchie.

Minorité	Peuple	un seul homme	
Aristocratie	Démocratie	Monarchie	Bon
Oligarchie	Ochlocratie	Tyrannie	Mauvais

A. L'aristocratie

1. Le principe de l'aristocratie

Le mot aristocratie est composé de deux concepts couplés: *kratos*, qui renvoie au pouvoir, et *aristos* qui veut dire le meilleur. C'est donc le Gouvernement des meilleurs. Il est normal de confier le Gouvernement aux plus vertueux, aux meilleurs. Ils ont une aptitude naturelle à gouverner. C'est une forme positive de gouvernement, parce que si on dirige la cité selon des règles morales, on dirige la cité dans le sens de l'intérêt général. La vertu consiste à mettre l'intérêt de la cité avant les intérêts individuels. PLATON met le régime aristocratique comme le premier, on part de ce régime. Mais ensuite, il montre que, rapidement, les successeurs des aristocrates pensent à s'enrichir avant l'intérêt collectif. Donc le régime va dégénérer.

2. La tradition de l'aristocratie

On trouve la description de ce régime chez les auteurs classiques. Très souvent, les régimes politiques se sont identifiés à des aristocraties. On peut donc opérer une typologie des aristocraties.

- Sous l'Antiquité, on peut voir dans Sparte le modèle de l'aristocratie militaire. Ce sont des guerriers qui n'ont pas le droit de travailler pour se concentrer sur la fonction militaire. C'est l'ancêtre des aristocraties militaires.
- Dans la Rome antique, la noblesse joue un rôle important, c'est l'appartenance à une lignée. C'est une aristocratie héréditaire. On distingue deux catégories de populations: les patriciens, représentés dans le Sénat, qui sont des riches propriétaires terriens; et les plébéiens.
- Sous le Moyen-Age, on retrouve des schémas, inspirés des classiques grecs et latins. Dans la cité médiévale, on retrouve la distinction entre les patriciens et le reste du peuple. Les patriciens sont

appelés les bourgeois, qui sont ceux qui ont le droit de participer à la vie politiques. Les autres sont les habitants. Dans les cités médiévales, elles prospèrent en Italie du nord, à Florence, Gênes, Venise, etc. On en trouve également en Allemagne. Dans ces républiques, on distingue une caste, le *patricia*, dont son appartenance est liée à la richesse. C'est en général l'aristocratie marchande. En effet, ces marchands monopolisent l'activité commerciale, et s'enrichissent considérablement pour pouvoir gouverner.

- Au XIII^{ème} siècle, à Metz, on trouve une république aristocratique, qui est indépendante.
- L'aristocratie féodale est à l'origine de l'aristocratie dans la monarchie française. C'est d'abord une aristocratie militaire. Les seigneurs sont des chefs de guerre, et peuvent donc se percevoir comme une aristocratie. Ils se conçoivent comme combattant pour le salut de leurs sujets, les paysans qui travaillent la terre. C'est une élite morale et militaire. Au fur et à mesure, cette aristocratie devient une noblesse de sang, fondée sur la lignée, avec l'idée d'une supériorité innée.

On trouve des formes de gouvernement qui s'interprètent comme des formes aristocratiques, avec une minorité qui gouverne et qui se considère comme vertueuse. C'est l'élitisme républicain.

3. L'aristocratie comme contre pouvoir

L'aristocratie peut constituer une forme pure de Gouvernement, mais elle peut être aussi une composante d'un régime mixte. MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois* en 1748, il oppose la monarchie tempérée au despotisme oriental. Les peuples orientaux vivent naturellement dans des régimes despotiques. Il explique cela par des circonstances géographiques et climatiques. En ce qui concerne les monarchies européennes, elles sont par nature, tempérées. Ce sont des états de taille moyenne. Dans le despotisme oriental, le monarque dispose de tout le pouvoir, mais dans la monarchie tempérée, le pouvoir du monarque est limité. Pour la France, ce sont des corps intermédiaires qui limitent ce pouvoir. Il évoque particulièrement les institutions judiciaires, la noblesse de robe, et la noblesse de sang. Ils sont la garantie de la nature tempérée du régime monarchique. MONTESQUIEU critique la monarchie de son époque, parce qu'elle lutte contre tous les contre-pouvoirs, et notamment le pouvoir judiciaire.

TOCQUEVILLE est l'auteur de *De la démocratie en Amérique*, entre 1835 et 1840. C'est un aristocrate, juriste. Son ouvrage est le produit d'une enquête qu'il fait lors d'un voyage aux Etats-Unis. C'est un nostalgique de l'aristocratie. *L'Ancien Régime et la Révolution* date de 1856, et dans lequel on trouve des idées provocatrices. Il démontre que le régime politique français est plus despotique après la Révolution qu'avant, en montrant que le pouvoir royal était contrebalancé par une multitude d'institutions sous l'Ancien Régime. TOCQUEVILLE, dans toute sa pensée, montre que la démocratie est fondée sur la liberté et l'égalité. Mais voilà. La démocratie peut être relativement libérale, mais aussi despotique, comme ça a été le cas en

France. Dans ce cas, le despotisme est sans précédent, plus despotique que sous l'Ancien Régime, parce que sous l'Ancien Régime, il y avait le contre pouvoir de l'aristocratie.

B. L'héritage de la théorie de l'aristocratie

1. L'évolution du concept

Avec la révolution française voir après la période des grandes révolutions, on observe un déclin de la théorie de l'aristocratie. Avec la révolution, la société se considère comme un ensemble d'individus strictement égaux.

Emmanuel Sieyès écrit un opuscule (petit livre) s'intitulant Qu'est ce que le Tiers Etat ? en 1789. Cette année, face au désordre financier, Louis XVI décide de la réunion des Etats généraux. Ils impliquent trois chambres distinctes (l'Assemblée du clergé, de la noblesse et du Tiers Etat). A ce moment, la question se pose de savoir qui représente quoi. Emmanuel Sieyès remarque que le clergé et la noblesse représentent une infime proportion de la population et la vraie représentation de la nation réside dans les représentants du Tiers Etat. Le Tiers Etat est l'ensemble de la Nation. Elle s'institue en Assemblée Nationale. C'est un système de représentation monocaméral. C'est le système dominant jusqu'en 1795. La société d'Ancien Régime est une société d'ordres. Après la révolution on aboutit à une théorie démocratique de la société. La société est composée de citoyens égaux. La démocratie exclut l'idée d'une aristocratie. L'idée de la démocratie va s'imposer petit à petit au sein de l'Europe au XIXe siècle. Le XXe siècle est le grand triomphe de la démocratie.

La théorie de l'aristocratie va demeurer comme théorie critique de la démocratie. Au 19e siècle par exemple il y a un tas de gens qui détestent la démocratie. Ils pensent que la démocratie est le règne de la masse et eux se considèrent comme supérieurs. Pour eux, la démocratie est le règne de la médiocrité.

Ex : Charles Baudelaire, auteur de Fusées, 1867. Chez cet auteur on retrouve un clivage essentiel entre ce qu'il appelle le « spleen » et l'« idéal ».

Les théories sociologiques

De nombreux auteurs du 19e siècle constatent que l'idéologie de l'époque est la démocratie. Elle a donc triomphé en terme d'idéologie. Néanmoins, des sociologues disent que la démocratie n'est que l'apparence de la société. En réalité, la société n'est pas démocratique. On peut se demander si derrière la démocratie ce ne sont pas des élites qui gouvernent.

La bureaucratie est une forme d'oligarchie. Ce sont les hauts fonctionnaires. Ceux qui préparent les projets de loi par exemple. On retrouve aussi une oligarchie économique avec les chefs d'entreprises. Enfin, les médias de masse sont dominés par des oligarchies.

Vilfredo Pareto est un auteur d'un traité de sociologie générale qui date de 1917 et sa théorie sociologique est une théorie des élites (du verbe élire. Ce sont donc des élus mais pas par des élections,

mais ce sont des Hommes choisis par l'histoire..). Sa théorie est l'idée que toute société génère des élites et donc en vérité, dans toute société, le gouvernement réel est exercé par de telles élites. Elles peuvent être économique, politiques, intellectuelles,.... On ne peut concevoir de société sans élite selon lui. Mais ces élites sont en conflits, elles luttent entre elles. L'aristocratie se cache donc toujours derrière la démocratie de masse.

Karl Marx, auteur de l'oeuvre Le Capital, 2e moitié du 19e siècle. La théorie sociologique de Marx correspond également à cette logique. Pour lui, la démocratie dans le système capitalisme est une fausse démocratie, c'est une pseudo démocratie. Cela vient de la lutte des classes. L'ensemble du peuple ne peut donc pas former un tout cohérent. La société est divisée et ces classes ne s'entendent pas. Il y a donc forcément des dominants et des dominés. Les dominants sont une minorité, il y a donc bien une oligarchie cachée. Pour lui, la démocratie moderne est une illusion ; il parle d'idéologie (= conception fautive mais qui est imposée comme vraie). La vérité qui est opposée à l'idéologie est, selon lui, la lutte des classes.

Marx distingue trois époques : l'Antiquité qui reposait sur le système économique de l'esclavage, le Moyen-Âge qui reposait sur la féodalité et l'époque moderne qui repose sur le capitalisme. Dans tous les cas il y a une domination d'une minorité ; qui exploite une majorité.

Au fond, la théorie de l'aristocratie n'a pas disparu. Cependant, elle cesse d'être une idéologie et elle devient en fait une critique de la démocratie.

Les variantes du concept d'aristocratie : sociologie

On trouve très souvent l'idée que la démocratie est la forme politique de la société moderne mais de façon sous-jacente, cette dernière est régie par un système aristocratique. Cela se constate par la notion de technocratie. Cela est une notion qui vient d'abord de théories sociologiques. C'est le gouvernement des techniciens. C'est l'idée que dans une société moderne, c'est à dire, complexe, qui repose sur la technologie ; le pouvoir ne serait être exercé que par ceux qui maîtrisent la technologie. La technocratie est donc l'ensemble de ceux qui maîtrisent la technique. Au fond, ce sont les savants. On a donc souvent été amené à penser que la société moderne prend toujours plus ou moins la forme d'une technocratie. Cette notion nous renvoie aux ingénieurs par exemple, mais aussi, les administrateurs, les juristes,.... Donc c'est une technique au sens large du terme.

Le concept de bureaucratie est un concept analogue de celui de la technocratie. Il joue un rôle particulier chez Max Weber ; qui a écrit Economie et société en 1922. Il considère que la société moderne est fondée sur la bureaucratie, gouvernement des bureaux. La société moderne est fondée sur une rationalisation croissante, dans tous les domaines de la vie humaine. Par exemple, en matière d'économie, il y a une bureaucratisation de l'économie. Weber montre qu'on trouve la bureaucratie partout. Pour lui, les partis politiques font l'objet d'une bureaucratisation croissante. La bureaucratie traduit en somme le mode d'organisation de la société moderne. Ce mode d'organisation implique une rationalité, une recherche de

l'objectivité, des procédures complexes.

4. Variante du concept d'aristocratie : politique

La théorie de l'aristocratie a prit différentes formes. Il y a eu un certain renouveau de cette théorie en notamment dans les mouvements révolutionnaires. On peut citer la dictature de partis. Lénine, auteur de L'Etat et la révolution en 1917. Dans ce livre, il écrit que « le parti ouvrier est l'avant-garde du prolétariat ».

Le régime de parti unique sont des régimes qui se développe dans les années 20. C'est le régime soviétique où le seul parti autorisé est le parti communiste.

Ensuite, ce régime sera imité par exemple dans l'Italie fasciste à partir de 1925.

Dans ces systèmes il y a l'idée que le parti au pouvoir qui rassemble une partie de la population, représente l'élite du peuple. Et donc dans les régimes de parti unique, on retrouve une théorie de l'aristocratie.

A travers ces exemples, on retrouve une forme moderne de la théorie d'aristocratie donc.

Le concept de Théocratie, qui vient de *théos* (=Dieu) et *kratos* (=pouvoir), est le gouvernement de Dieu. Concrètement, cette notion nous renvoie au gouvernement du Clergé. Dans une certaine mesure, la théocratie peut donc se représenter comme une forme d'aristocratie. Le clergé est le seul en mesure de garder le salue spirituel du peuple. Donc le clergé est la partie de la population qui peut mener le peuple au salue spirituel. Ce sont des technocrates dans le domaine de la spiritualité.

On a souvent décrit Genève sous la réforme comme une forme de théocratie. Sous la réforme, la politique de Genève est influencée par Jean Calvin qui est le grand réformateur français. Il est l'inspirateur de la politique à Genève. Il a écrit un traité à la fois théologique et politique.

On peut citer la république islamique d'Iran fondée par Ayatollah Khomeiny. Il est le leader de la révolution islamique en Iran. Aujourd'hui cette république est une forme de la théocratie moderne avec un rôle particulier attribué au clergé. Khomeiny a écrit un ouvrage L'Etat islamique dans lequel il décrit les institutions qu'il préconise.

C. L'oligarchie

1. le principe

Étymologiquement, oligarchie vient de deux substantifs : *Oligos* (=en petit nombre) et *arkhé* (=le pouvoir). L'oligarchie est donc le gouvernement du petit nombre.

En Grèce, l'oligarchie est la forme négative de l'aristocratie. Le mot oligarchie est encore aujourd'hui en parlant d'oligarques qui est le petit nombre d'Hommes qui détiennent le pouvoir.

Chez Platon, par exemple, l'oligarchie est le gouvernement des plus riches mais sachant que l'aristocratie est une forme du gouvernement est une politique qui s'exerce dans le but du bien de la société alors que l'oligarchie ne s'exerce que dans un but de profit pour les plus riches. Ils cherchent à maximiser leur richesse au détriment des plus pauvres.

2. Les variantes de l'oligarchie

Concept de Ploutocratie : venant de *Ploutos* (=richesse) et *kratos* (=pouvoir). C'est donc le gouvernement des riches. Cette théorie se retrouve encore, avec le bouclier fiscal, par exemple, on disait que c'était les riches qui imposaient la politique de la nation. C'est donc une théorie modernisée de l'oligarchie.

§2. Le gouvernement par le peuple

A. La démocratie

1. le concept de démocratie

C'est un concept qui nous vient de la tradition politique, de la tradition grecque.

Étymologiquement, ce mot vient de *Dèmos* (=peuple) et *kratos* (=pouvoir) . C'est donc le pouvoir du peuple. Mais pour les Grecs, le *dèmos* n'est pas la totalité du peuple, mais la grande masse du peuple. C'est-à-dire que c'est la grande masse par opposition à l'élite. Le *dèmos*, au fond est la partie la moins favorisée du peuple. C'est donc les pauvres qui sont naturellement en plus grand nombre. C'est un régime où l'ensemble des citoyens peuvent siéger dans l'assemblée et donc au détriment de la minorité que sont les plus riches.

Chez les grecs il n'y a pas d'unanimité autour de la démocratie. C'est le cas par exemple pour Platon qui est contre la démocratie ou Aristote qui est très critique vis à vis de la démocratie car il pense que c'est un régime instable. Les philosophes sont donc plutôt du côté des adversaires de la démocratie.

Les caractéristiques majeures de la démocraties sont la liberté (=droit de s'exprimer dans l'assemblée. Liberté de parole) et l'égalité (=de statut entre les citoyens). Le problème de la liberté est qu'elle peut déboucher sur des formes perverses ; c'est ce qu'on appelle la licence (= liberté débridée). La démesure est donc un grand problème pour les grecs. L'Homme vertueux est un Homme qui reste prudent et est mesuré, mais s'il dépasse les bornes, il sombre dans la démesure, c'est-à-dire dans la licence.

L'ochlocratie est la tyrannie de la multitude de la populace.

2. le contexte de la démocratie

La civilisation grecque ne constitue pas un Etat sous l'Antiquité. Elle est une constellation composée d'une multitude de cités. Ces cités prenaient des formes politiques diverses et donc ont chacune leur constitution et donc il y a des cités qui choisissent la démocratie et d'autres non. Ces cités entretiennent des relations entre elles, c'est-à-dire qu'il y a dans le monde grec, un rôle important attribué à la diplomatie. La guerre fait partie intégrante de la vie de la cité. Les cités forment donc des confédérations dans ce contexte hostile.

Dans ce contexte la démocratie est donc une forme politique choisie par certaines cités et la démocratie est une démocratie à petite échelle.

Avec la guerre du Péloponnèse Athènes développe sa puissance en passant par le commerce notamment et lui permet d'imposer ses idées. Mais Sparte était contre et donc cette guerre était un conflit de confédérations menées par Sparte et Athènes. C'est une guerre qui repose sur l'opposition de formes politiques. On identifie souvent le conflit entre Athènes et Sparte, entre Oligarchie et Démocratie.

3. opposition entre démocratie et oligarchie

Athènes : Si on se place aux 4 et 5 siècles avant JC, Athènes compte entre 20 000 et 40 000 citoyens. Athènes domine un ensemble de territoires qu'on appelle l'Attique. Si on considère l'ensemble de la population de l'Attique, celle-ci compte environ 200 000 habitants. Les citoyens sont donc une minorité dans la population générale. Le système de la démocratie grecque est donc sur ce point très éloigné de notre conception actuelle. Dans ce système, on distingue au plan juridique, le citoyen de l'habitant. L'habitant se divise en 3 catégories : le citoyen, les esclaves et les étrangers (= les métèques).

Le citoyen est un individu qui dispose d'un ensemble de droits, d'une plénitude de droit et ces droits sont de diverses catégories. Des droits politiques car il peut siéger dans l'assemblée, il peut exercer des fonctions publiques, mais aussi, des droits économiques, ils peuvent être propriétaires de terres. Ces droits sont contrebalancés par de lourdes obligations comme celle de servir pendant les guerres. Le citoyen est donc aussi un soldat.

Dans le système économique grec, les esclaves sont des nécessités. Ils sont même une condition de la démocratie. Les esclaves sont des choses, ils n'ont aucun droit. Mais ils sont nécessaires car il faut bien des gens qui travaillent pendant que d'autres font la politique ou la guerre.

Enfin, les métèques sont des étrangers qui ont droit de cité, ils ont droit de résider dans la cité. Ils ne disposent pas des mêmes droits que les citoyens : ils n'ont pas le droit de participer à la vie politique de la cité, ils n'ont pas le droit de posséder des terres ; néanmoins ils ont le droit de résider dans la cité et d'y pratiquer leur activité économique. Ils peuvent par exemple être de riches commerçants. En contrepartie de ce droit de vivre dans la cité, ils ont des obligations. Ils doivent également servir en cas de guerre à côté des citoyens. Par ailleurs, ils payent un impôt spécifique qui est la contrepartie de leur droit de résidence.

Dans la cité grecque, seuls les citoyens masculins avaient le droit de siéger dans l'assemblée. Les femmes

sont cantonnées à l'espace domestique.

L'organe politique essentiel à Athènes est ce qu'on appelle l'Ecclésia, qui est le nom qu'on donne à l'assemblée du peuple. C'est l'organe délibératif dans lequel peuvent siéger tous les citoyens et seulement les citoyens. Cet organe prenait les décisions importantes, décidait de la paix et de la guerre, nommait les magistratures,...

Sparte : Elle dispose de sa propre constitution qui est très différente de celle d'Athènes. Le législateur qui a inspiré la constitution de Sparte est Lycurgue (au 8e siècle avant JC) et serait l'auteur de cette constitution spartiate.

C'est une société guerrière. Les citoyens spartiates sont appelés homoioi (=les égaux), il y a donc une égalité de principe comme à Athènes. On y distingue les citoyens des autres habitants. Il y a deux catégories distinctes d'habitants : les ilotes qui sont des paysans qui exploitent la terre, ce sont les esclaves à Sparte, ils constituent une masse considérable de population et les citoyens spartiate règne par la terreur sur ces populations paysannes. Les citoyens n'ont qu'une activité, ce sont des soldats, il n'ont le droit de faire quoi que ce soit d'autre. Ils passent l'essentiel de leur temps en exercice sportif donc, de même pour les femmes car on a l'idée que les femmes sportives et en bonne santé font de meilleurs enfants. Ils prélèvent un impôt sur les ilotes (constitué de récoltes), les massacres régulièrement pour pas qu'ils soient trop nombreux . A côté il y a les périèques qui sont les habitants des montagnes et littoraux qui exercent des activités commerçantes et artisanales interdites aux spartiates.

Il y a donc des ressemblances entre Sparte et Athènes, mais des différences aussi. La différence entre les ilotes et les esclaves est que les esclaves sont des propriétés privées de citoyens alors que les ilotes sont la propriété de la cité, ce sont des serfs d'Etat. La différence entre les périèques et les métèques est que les périèques ne peuvent habiter dans la cité.

Sparte est gouvernée par deux rois qui exercent les fonctions militaires et religieuses. La principale assemblée de Sparte est un conseil des anciens (= Gérousia) qui est élue et les éphores sont les administrateurs qui sont désignés par le conseil des anciens. Enfin, l'assemblée du peuple (=Apella), qui vote par acclamation. Seul les anciens et les éphores ont droit à la parole.

Ce système se distingue d'Athènes parce que le conseil des anciens qui est l'assemblée principale élue, mais c'est un conseil aristocratique aux yeux des grecs. Les anciens, sont élus parce qu'ils sont les meilleurs pour eux. Alors qu'à Athènes, chaque citoyen peut siéger. A côté, dans l'Apella on vote par acclamation donc les simples citoyens n'ont pas le droit à la parole contrairement à Athènes. On va mesurer le nombre de voix à l'intensité du bruit proféré par les citoyens.

Pour les grecs il y a donc ces deux formes principales qui existent.

L'avis des grecs sur Sparte est variable. Certains sont des adversaires (=les démocrates) de ce système et dénoncent ce système comme étant oligarchique, une forme mauvaise de gouvernement. D'autres sont des admirateurs de Sparte et considèrent que c'est le meilleur régime, la cité idéale. Il y a donc plusieurs types de littératures. Ce serait le cas parce qu'elle représente une forme de régime mixte. Donc pour certains grecs, Sparte mélange trois formes politiques : monarchie, aristocratie et démocratie. Monarchie parce qu'il y a 2 rois ; le conseil des anciens incarne la forme aristocratique et enfin l'assemblée

du peuple incarne la forme démocratique.

Plus tard on a remplacé Sparte par Rome car utilisait le même concept et est devenu le régime idéal.

4. l'héritage de la démocratie

Cet héritage réside entièrement dans la notion de *politeia*. (=forme de la cité) qui s'oppose à la *basileia* (=la monarchie). La *politeia* prend trois formes elle même : gouvernement par un seul homme (=qui se rapproche de la *basileia*), soit gouvernement par plusieurs hommes ou par l'ensemble du peuple.

Ce qui caractérise la cité grec est le gouvernement collectif, qui peut prendre deux formes : forme aristocratique ou démocratique. On appellera ça une république par opposition à une monarchie au Moyen-Age.

Les grecs ont donc inventé la forme collectif du gouvernement. Et cela n'était pas très répandu à l'époque. Ce gouvernement implique des techniques de délibérations. Ces techniques, sont pour les plus simples, les systèmes de vote. Ils avaient tout un tas de système de vote pour compter les voix (acclamation,...)

B. évolution du concept de démocratie

Le concept de démocratie a évolué et s'est transformé avec le temps. On distingue donc la démocratie archaïque de la démocratie moderne (= « de masse »).

1. la démocratie archaïque

Forme ayant existé sous l'Antiquité et qu'on retrouve au Moyen-Age et jusqu'à la révolution française. C'est la conception avant la période des grandes révolutions.

Dans ce concept de démocratie, ce qu'on appelle démocratie est un système qui abouti à une participation directe de chaque citoyen dans une assemblée délibérative. Cet assemblée est ce que l'on appelle l'ecclèsia. Ce mot est à l'origine de la notion d'Eglise parce qu'à l'origine c'est l'ensemble des fidèles et donc font une assemblée.

L'ecclèsia est l'assemblée du peuple où siège chaque citoyen, c'est son institution centrale où on va prendre les décisions importantes de la cité (=doit-on fait la guerre à telle ou telle cité ? ..). Il y a deux règles qui régissent le fonctionnement de cet ecclèsia : l'isonomie = tous les citoyens ont le même statut (*nomos*=loi) et le principe d'isègoria = liberté de parole, tout citoyen qui demande la parole peut l'obtenir. La différence principale entre l'aristocratie spartiate et la démocratie d'Athènes est là, dans l'isonomie. A Sparte, la parole est réservée aux anciens et aux éphores.

Pour fonctionner de façon démocratique la cité doit tout de même être de taille réduite. La cité grecque est une cité à petite échelle, c'est une microdémocratie. De même pour l'aristocratie grec. La cité est donc une

entité de petite taille par rapport à nos Etats modernes.

Jusqu'à l'avènement de l'Etat moderne ce type de république a existé. Au Moyen-Age et la Renaissance ces républiques sont de beaucoup plus grande taille.

En Italie du nord on y distingue deux modèles principaux : Venise = souvent analysée comme une république aristocratique, Venise est dirigée par un conseil qui réuni les représentants des familles nobles de la ville et de l'autre coté se situe une Doge qui est un sorte de monarque élu. Venise est souvent présentée comme un modèle de république aristocratique. Ils se considèrent comme les héritiers des romains. L'autre exemple est Florence, qu'on analyse comme reposant sur système plus démocratique. Elle est devenue une république démocratique à l'issu d'un conflit entre la population et les nobles (1494-1498). La cité est à ce moment là gouvernée par un grand conseil = Consiglio maggiore. Ce conseil est composé de plus de 3500 citoyens. Ce sont les chefs de familles qui siègent au conseil. C'est l'idée du peuple qui siège directement.

Aujourd'hui, ce genre de pratique demeure comme en Suisse par exemple à un niveau cantonal. Il est prévu dans les communes suisse que lorsqu'elles sont de tailles suffisantes, le conseil municipal est remplacé par un conseil de citoyens.

la démocratie de masse

Cette forme de démocratie est la forme qui suit la période des grandes révolutions. La démocratie archaïque ne fonctionne plus dans de grandes cités. Elle suppose des techniques d'organisation différentes de la démocratie archaïques. On conteste l'idée de monarchie au XVIIIème siècle. Tous les grands états étaient des monarchies. L'ouvrage de Thomas PAINE, *Common Sense*, exprime l'idéologie des révolutionnaires. Dans cet ouvrage, il raconte un projet républicain et démocratique pour l'Amérique. L'un des plus grands révolutionnaire français est SAINT JUSTE, c'est en quelque sorte l'idéologue du robespierrisme. En 1791, il écrit *L'esprit de la Révolution*. Il préconise un régime mixte, c'est-à-dire un mélange de démocratie et aristocratie. C'est ainsi que l'on va arriver, avec la Constitution de 1793, à une République démocratique. En 1795, la Constitution de l'An 3 conserve la forme républicaine. Enfin, en 1799, le Consulat demeure un régime républicain.

C'est là qu'apparaît la notion de démocratie représentative. Ce sont les représentants du peuple qui siègent dans l'Assemblée. PAINE explique que dans la meilleure forme de la démocratie, les citoyens doivent participer directement aux décisions, mais que à partir du moment où la population s'accroît, on doit passer à la démocratie représentative.

ARISTOTE considère que si on désigne des représentants, c'est une aristocratie. TOCQUEVILLE considère la démocratie comme un phénomène inéluctable. Il n'est pas favorable à ce régime. Selon lui, la liberté et l'égalité caractérisent la démocratie. Il souligne qu'il y a une tension entre ces deux concepts, car pour instaurer de façon stricte l'égalité, il faudrait supprimer la liberté. Si on veut instaurer l'égalité, il faudrait le faire par la Terreur. Mais s'il y a trop de liberté, les riches deviennent de plus en plus riches, et les

pauvres de plus en plus pauvres. Tout le problème de la démocratie selon TOCQUEVILLE, c'est l'équilibre entre la liberté et l'égalité. Il constate que les américains ont réussi à instaurer une démocratie, car ils ont des institutions juridiques fortes.

Dans la démocratie de masse, comment va s'exercer la participation des populations? Deux formes sont possibles:

La nomination des gouvernants: l'élection des représentants ou l'élection du chef de l'Etat.

Le référendum ou le plébiscite.

Les étapes du développement de la démocratie de masse:

Au départ, elle repose sur le suffrage restreint. Il y a une différence entre les citoyens actifs, qui votent, et les citoyens passifs, qui ne votent pas. Il semblait impossible de faire voter tout le monde, donc on excluait une partie de la population. On trouve cette idée dans la Constitution de 1791. Le concepteur de ce système serait Emmanuel SIEYES. Mais on retrouve cette idée chez KANT également dans *Métaphysique des moeurs*. Notamment sont exclus du suffrage les domestiques.

Pendant toute la partie du XIXème siècle, on va pratiquer le régime censitaire, c'est-à-dire un vote basé sur un montant d'imposition, réservé aux citoyens qui payaient ce montant. C'est l'idée que ceux qui doivent voter payent l'Etat.

Le suffrage universel, en France ne fut instauré qu'en 1848, sous la IIème République. Les femmes n'ont pas le droit de vote. Ce système va fonctionner jusqu'en 1944. A partir de la IIIème République, la France devient un empire avec des colonies dans le monde entier. Seuls les citoyens français, et non pas les indigènes. On distingue les citoyens français au sens strict, et les sujets de l'Empire.

Le suffrage devient universel réellement en 1944 à la libération.

§3. La théorie du Gouvernement par un seul

A. La tradition Grecque: monarchie, tyrannie et despotisme

1. La conception positive de la monarchie

Le terme monarchie vient du grec *monos*, qui signifie seul, unique. C'est donc le Gouvernement par un seul homme. SPINOSA a écrit dans son *Traité politique* que la monarchie n'existe pas, c'est une forme d'aristocratie, car on ne peut pas gouverner seul. Dans la tradition Grecque, la monarchie est considérée de façon favorable, ils ne sont pas hostiles à la monarchie. En particulier, ARISTOTE émet une opinion favorable en ce qui concerne la monarchie. XENOPHON est l'auteur de *La Cyropédie*, qui est l'éducation du Roi Cyrus.

Il explique comment éduquer un monarque. Globalement, les Grecs considèrent que la monarchie est leur régime originel. HOMERE raconte l'Odyssée, dans laquelle les Grecs vivent sous une monarchie. Donc voilà. Dans la conception religieuse des Grecs, le monde entier est une monarchie. Zeus règne sur l'Olympe, c'est le Roi des Dieux.

La monarchie peut fonctionner au plan politique, mais à certaines conditions:

Le monarque gouverne dans le sens de l'intérêt commun.

Le monarque doit régner selon la justice, donc respecter une certaine loi et un certain équilibre.

2. La dégénérescence de la monarchie

* Le concept de tyrannie. A l'origine, chez les Grecs, c'est une notion neutre. C'est un synonyme de la monarchie. Il vient de *turanis*, qui veut dire la royauté, la souveraineté. La notion de tyrannie désigne très souvent la forme monarchique de la cité. Quand la cité est gouvernée par un monarque, on l'appelle le tyran. Très souvent, il débouche sur l'exercice d'un pouvoir arbitraire, donc va devenir une forme dégénérée de la monarchie. C'est une monarchie avec un pouvoir arbitraire, où le tyran va leur voler leurs richesses, il va régner par la terreur. Dans la tradition, il y a un fameux tyran, Dénys l'Ancien, qui est le tyran de la cité de Cyracuse. Il est connu pour ses méthodes de gouvernement fondées sur la ruse et la cruauté.

Chez PLATON, la tyrannie est une suite logique de la démocratie. Les pauvres s'emparent du pouvoir, mais ils veulent gouverner rapidement pour s'emparer de la richesse des riches. Les riches ne se laissent pas faire, donc la cité sombre dans la guerre civile. Pour remédier à la guerre civile, on va nommer un tyran, qui vaut mieux que l'anarchie. C'est une méthode fréquente de gouvernement. Au Moyen-Âge, le podestat, en particulier dans les cités italiennes, a été mis en place. Parfois les conflits entre les riches et les pauvres s'envenimaient au point que l'Empereur nommait un magistrat suprême qui exerçait le pouvoir sur ces cités. Le podestat était un chef suprême.

* Le concept de despotisme. Le *despotes* est le maître de maison. La notion de despote renvoie au gouvernement domestique. Donc, le père de famille règne sur des êtres qui par nature ne sont pas libres, la femme, les enfants, ou les esclaves. En revanche, la cité est une communauté de citoyens libres. Un despote est un monarque qui règne sur les citoyens comme un maître de maison. Il exerce la puissance domestique à l'intérieur de la cité, c'est la confusion entre le public et le privé. Pour les Grecs, le despotisme ne correspond pas à la forme grecque de la monarchie, c'est le propre des peuples orientaux. C'est la forme de monarchie qui s'applique aux barbares. Dans ce système despotique, les hommes ne sont pas des citoyens, mais des *doulos*, c'est-à-dire des esclaves, ou des sujets.

B. La monarchie orientale

1. La monarchie orientale comme système social

Basileia est la monarchie telle que la pratiquent les barbares aussi. Ici les grecs analysent les réalités.

Les grecs ont pour voisins des barbares qui vivent sous des règnes monarchiques. Les grecs ont une vision critique de la monarchie orientale. C'est ce qu'on appelle le despotisme oriental parce qu'eux se considèrent comme des hommes libres vivant dans une république, des citoyens. Mais dans les monarchies orientales on retrouve deux sortes d'hommes : le monarque et les sujets. La masse des sujets dans ces monarchies sont des paysans accablés d'impôts, voilà pourquoi les grecs les considèrent comme des esclaves car en principe les citoyens grecs ne payent pas d'impôt.

Ceci est la vision des grecs, pas forcément la réalité. Cette monarchie orientale était en fait un type de civilisation extrêmement développée. Ce type de civilisation a eu une influence considérable dans l'histoire politique car ont développé bon nombre de concepts.

A la différence des cités grecques qui sont des entités de petites tailles, les monarchies orientales ont un nombre de population bien plus important. Par exemple, au moment de l'annexion par Rome, on estime que l'Égypte comprend (à l'aube de l'ère chrétienne) 6 millions d'habitants. Donc on a des États très peuplés. La monarchie orientale ressemble donc beaucoup plus à l'État moderne que la cité grecque. On peut donc se dire que l'État moderne est plus l'héritier de la monarchie orientale que de la cité grecque.

Le premier concept que l'on peut utiliser est le concept de différenciation sociale. Cela veut dire qu'on a des groupes de population spécialisés dans certains types d'activités. La masse de la population se caractérise par l'agriculture. La prospérité de l'agriculture caractérise l'Égypte ancienne, surtout grâce aux crues du Nil. Par exemple, sous l'empire romain, l'Égypte deviendra le « grenier à blé » de Rome. La fertilité est accentuée par l'irrigation. Celle-ci suppose un certain nombre de compétences techniques. La civilisation égyptienne apparaît vers 3000 ans avant JC et donc va se développer pendant tout ce temps. Cela suppose des ingénieurs = scribes. Ce sont des intellectuels et vont s'occuper d'un tas de choses quant à l'architecture.

Cette civilisation est donc très perfectionnée avec des paysans, ingénieurs, artisans, commerçants,... il y a une redistribution des ressources, des subsistances entre les populations. La différenciation sociale repose donc sur un système fiscal.

On y retrouvait d'importantes entreprises d'États qui fabriquaient bon nombre de produits comme le matériel de guerre, le matériel agricole, l'huile d'olive (pour l'exportation),... Le commerce extérieur était largement aux mains de l'État.

Enfin, on y retrouvait une armée professionnelle, dirigée par le Pharaon.

2. L'idéologie de la monarchie orientale

Cette idéologie a transité jusqu'à nos jours. Ca s'est fait par différents canaux. On peut prendre l'exemple de la Bible. Un lien étroit existe entre la civilisation égyptienne et les pensées de la Bible. Elle a été une source d'inspiration en matière politique. Ceci, à partir du christianisme et jusqu'à une époque récente. C'est ce que disait Bossuet.

L'empire romain et son idéologie qu'on retrouve en particulier dans les textes juridiques (Corpus juris civilis = codification justinienne) va être une base de développement de la monarchie orientale.

On a une pensée théologico-politique : à la base, pour comprendre la pensée politique des égyptiens, il faut partir de leur vision religieuse et en particulier, il y a un culte du soleil. Cela traduit une représentation du monde où on retrouve l'opposition entre le jour et la nuit, la lumière et les ténèbres. A l'époque quand il faisait nuit, il faisait complètement nuit. Et on y redoute les ténèbres. Lorsque le soleil se lève, une nouvelle journée commence et on se sent sauvé. Le monde est donc représenté comme une lutte permanente entre le jour et la nuit. La nuit est le KO donc c'est une lutte contre le KO. Le pharaon est à l'image du soleil. La société est représentée comme une lutte entre le KO et l'ordre. Le pharaon est le garant de l'ordre. Le KO se représente par les menaces intérieures et les menaces extérieures (barbares). Cette fonction du pharaon s'exprime aussi par ses attributs religieux. Chaque année il y a des cérémonies, des sacrifices pour les dieux et l'objectif est de garantir le retour de la crue du Nil. Le pharaon est donc aussi le garant de ces cérémonies. Le pharaon est donc le continuateur de la création au niveau social.

Salomon est l'incarnation de la justice au niveau social. Cela parce qu'il à l'image de dieu. Tout cet imaginaire est lié à cet aspect de la monarchie orientale.

3. La monarchie orientale comme modèle politique

L'empire d'Alexandre Le Grand (336-323av JC). Cet homme est un monarque macédonien (de civilisation grecque). Son royaume devient puissant et fini par l'emporter sur les grecs et étend sa domination sur ces derniers et cela caractérise le déclin de la civilisation grecque. Une fois la Grèce conquise il va conquérir la Perse, l'Egypte, aller jusqu'à l'actuel Afghanistan et l'actuel Inde. Il construit donc un empire immense. A sa mort, son empire va être partagé entre ses successeurs. L'empire sera réparti et donc la monarchie orientale va continuer à fonctionner comme par le passé mais avec à sa tête des souverains de civilisation grecque. L'idéologie de la monarchie orientable va donc passer dans la langue grecque. Tout cela est la période hellénistique. C'est le triomphe de la civilisation grecque mais qui se converti aux traditions des peuples conquit. Par exemple, les nobles romains parlaient grecque.

Ex : En Egypte, les souverains grecques vont prendre la tête de l'Etat et vont remplacer les Pharaons. C'est la dynastie des Lagides (323-30 avant JC). Au fond, ils vont maintenir le système tel qu'il existait. La divinité du monarque va y être transcrit. Ensuite, ce genre d'idée va être retrouvé dans l'empire romain. Les empereurs romains sont influencés par ces conceptions orientales. De l'empire romain on va retrouver ce

genre d'idée dans ce que l'on appelle l'empire byzantin (=successeur de l'empire romain en orient avec comme capitale Constantinople).

C. L'idéal impérial

1. La théorie d'un empire universel

La république romaine disparaît dans une guerre civile qui dure entre 49 et 31 avant JC, à cet issu c'est César qui prend le pouvoir car triomphe mais est finalement assassiné par des républicains révoltés et donc lui succède l'empereur Auguste. Cette période correspond au Principat et à l'Empire.

Après la disparition d'Auguste, qui est représenté comme rénovateur de l'empire, ses successeurs sont Caligula (37-41 ap JC) et Néron (54-68 après JC). Avec ces deux empereurs, on va insister tout particulièrement sur la divinité du monarque et cela sera souvent perçu par les romains comme un signe de la démesure de ces empereurs. Par exemple, Caligula à voulu faire diviniser son cheval ; il était connu pour sa formule « qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent ». De cette manière il se comporte en despote oriental. Cela n'était pas un hasard car a passé sa jeunesse en Orient. De même, Néron était considéré par l'histoire comme le mauvais empereur car on lui attribut l'incendie de Rome qu'il aurait contemplé en faisant des vers. Il transposait la philosophie de la monarchie orientale à l'empire romain.

On a l'idée que l'empire romain est un empire universel, c'est ce qu'on appelle la Pax Romana (paix romaine).

Marc Aurèle est celui qu'on appelle l'empereur philosophe. Il était un stoïcien c'est-à-dire un philosophe qui se représente comme citoyen du monde. C'est quelqu'un qui a au fond, pour objectif, la paix universel de ses sujet. Il vivait très humblement.

Finalement, les empereurs romains vont comprendre que la théologie chrétienne peut leur être utile et c'est à ce moment qu'il va se convertir au christianisme. Le premier empereur qui s'y converti est Constantin 1er dit Le Grand (306-337). Le christianisme va devenir la religion d'Etat et en 380 est promulgué l'édit de Thessalonique qui transforme la religion chrétienne en religion officielle de l'empire. A ce moment commence la persécution des païens et des hérétiques. Tout ca va définir l'apparition d'une théologie chrétienne. Le premier théologien chrétien est Eusèbe Césarée, auteur des Louanges de Constantin (336). Dans ce livre il dit que l'empereur est à l'image de Dieu et à la cour de l'Empereur, ce dernier se représente comme entouré d'une foule solennelle, de dignitaires, soldats, ... et Eusèbe dit que c'est semblable à Dieu entouré d'une armée d'anges.

2. L'héritage de l'idéale impérial

Cette théologie politique a survécue jusqu'à une période très proche de la notre.

La métaphore du soleil. Les empereurs romain sont décrits comme Sol invictus (soleil invaincu). On retrouve cette idée chez les monarques modernes. On retrouve ça chez Louis XIV qui était le modèle du monarque absolu en Europe à son époque, est décrit comme le roi soleil. Le soleil est d'ailleurs l'emblème qu'on retrouve à Versailles.

Frédéric II de Prusse était appelé le roi philosophe parce qu'il a des amis philosophes et notamment Voltaire. Frédéric II de Prusse est auteur de Antimachiavel (1741) et y décrit le monarque idéal. C'est un monarque vertueux. Dans cet ouvrage, il écrit que le monarque est l'image de Dieu sur terre.

C'est un idéal qui parcourt les siècles et il y a trois héritages dans tout cela : la théologie politique, la symbolique de l'Etat (l'Etat est une chose éternelle) et la liturgie politique.

§4. Le régime mixte

A. L'origine

L'un des problèmes essentiels dans le régime grec est l'instabilité politique. Tous les régimes précédemment décrits ont tendance à dégénérer. Ces derniers peuvent se transformer de bon régime politique en mauvais régime politique. Donc derrière ce phénomène il y a l'idée que les choses sont instables et donc l'instabilité fait partie de l'essence de la politique. La solution qu'on trouve chez les grecs est donc le régime mixte. C'est un mélange de plusieurs formes politiques.

Le premier auteur chez qui on retrouve cette théorie est Aristote. Le régime mixte est une idée d'équilibre, de bonne répartition des pouvoirs. Au fond, c'est tout simplement la constitution idéale de la cité. C'est ça qu'Aristote appelle Politeia. Cette forme idéale de la cité correspond à une harmonie des pouvoirs. Il dit à un moment que la démocratie est une forme dégénérée de la politeia. Ça veut dire que le pouvoir va être monopolisé par une entité quel qu'en soit le régime présenté. La monarchie, la démocratie et l'aristocratie sont des formes instables. Elles peuvent se transformer en une forme négative (Tyrannie, ochlocratie, oligarchie).

Au fond, la forme idéale est une forme qui mélangerait les différents types de pouvoirs. Le régime parfait est donc le régime mixte. C'est une théorie qui était très répandue chez les grecs et parfois certains ont dit que telle ou telle cité correspondait à cet idéal.

Polybe a l'idée que ce modèle de régime mixte est applicable à Rome et donc va la décrire comme la cité idéale.

Cicéron, auteur de De Republica, est un aristocrate romain et écrit dans les dernières années de la république romaine et fait partie de ces républicains qui vont défendre jusqu'au bout cet idéal républicain, à tel point qu'il va être assassiné. « voilà pourquoi j'estime qu'il existe une quatrième constitution politique, qui doit être considérée comme la meilleure de toutes ; c'est celle qui est équilibrée grâce au mélange des trois sortes de gouvernement que j'ai énuméré en commençant ». Les républicains romains peuvent faire cette analyse grâce aux institutions romaines :

A leur centre se trouve le Sénat qui est une chambre aristocratique, il représente les patriciens. Il représente donc le système de l'aristocratie. Deuxièmement, il y a des institutions qui représentent la Plèbe ; c'est les Tribuns de la plèbe et enfin il y a des assemblées qu'on appelle les Comices, qui représentent le peuple. A leurs travers on retrouve le système de la démocratie. Pour finir, à la tête de Rome on retrouve deux Consuls élus qui ont des rôles divers : chefs de guerres et peuvent concentrer les pouvoirs en cas de désordre ce qui se traduit par une dictature et donc représentent la monarchie.

B. La tradition du régime mixte

Cette théorie du régime mixte va être recyclée en particulier au moyen-âge. Par exemple, Thomas d'Aquin qui est un théologien du 13e siècle, est favorable à la monarchie. Mais sa conception de la monarchie est une monarchie tempérée par d'autres pouvoirs. Elle est inspirée par l'idée d'un régime mixte. Ce n'est pas une monarchie absolue, par exemple le monarque est sacré et à sa sortie de l'église, le peuple l'acclame. Cette cérémonie de l'acclamation est une représentation démocratique à cette époque.

De même, très souvent les cités italiennes se présentent comme héritières de Rome avec par exemple la république de Venise qui dure 1000 ans. C'est une république mais plutôt aristocratique. Encore, Florence se représente également comme héritière de Rome. Machiavel expliquait comment un prince doit gouverner et fut souvent critiqué car il doit y avoir une raison d'Etat. Mais en réalité Machiavel est républicain. Il rêvait que la république de Florence devienne une nouvelle Rome et, dit-il, que cette nouvelle Rome libère l'Italie des barbares.

Enfin, à la fin du 16e siècle un débat a eu lieu pour savoir si la France devait être une monarchie absolue ou un régime mixte. François Hotman écrit la Gaule française (1574) où il écrit que la France est héritière des gaulois qui étaient démocrates. Cet homme défend le pouvoir des Etats généraux, c'est-à-dire de la représentation populaire. Il dit en substance que le monarque doit gouverner avec les Etats généraux. Jean Bodin lui défend l'idée inverse et dit que la France est une pure monarchie c'est-à-dire que le monarque doit régner en maître absolu, doit être doté de la souveraineté et condamne le système du régime mixte pour la France. Enfin, Thomas Hobbes écrivain de Léviathan (1651) est un partisan de la monarchie absolue et reprend la théorie de la souveraineté et cette dernière ne se partage pas, elle ne peut être exercée que par un homme. Le régime mixte est le début de la dissolution de l'Etat et fini toujours par une guerre civile. Sa théorie est liée à une époque qui est celle des guerres civiles en Angleterre, avec les partisans du Roi et ceux du Parlement.

C. L'héritage de la théorie du régime mixte

Cette théorie repose sur l'idée de la cohabitation de plusieurs pouvoirs. Le monarque, le peuple et une assemblée. Il va de soit qu'il existe une ressemblance entre cette théorie et celle de la séparation des pouvoirs.

Avant la période des grandes révolutions, les partisans de la théorie du régime mixte, ils souhaitent le partage du pouvoir entre un monarque et une assemblée.

Après la révolution anglaise, John Locke auteur des deux traités du gouvernement (1690) est l'auteur de la théorie de la séparation des pouvoirs et donc est un défenseur du pouvoir du parlement. On retrouve cela chez Montesquieu dans L'Esprit des lois où il dit que la monarchie française est une monarchie tempérée : le monarque gouverne selon des lois et il ne gouverne pas de façon absolue mais avec d'autres entités comme les juridictions qui représentent le peuple.

Au fond les théories démocratiques modernes pourraient être comparé à un régime mixte et non pas à une démocratie au sens stricte.

CHAPITRE 4. LE RECYCLAGE DE LA TERMINOLOGIE TRADITIONNELLE : LA TYPOLIGIE MODERNE

§1. Les monarchies

A. Monarchie élective et monarchie héréditaire

1. La monarchie élective

La monarchie est le gouvernement exercé par un seul homme dans la tradition des grecs ; le mode de nomination ne définit pas ce système. On peut élire un Chef.

La monarchie élective est liée à des pratiques qui ont été très courantes. On désignait le monarque par acclamation. Il se présentait devant le peuple et le peuple l'acclamait.

Très souvent, dans l'idéologie de la monarchie française on s'est référé à la tradition des Francs. Très souvent on a dit qu'en fait, les monarques français étaient héréditaires mais qu'à l'origine la dynastie était élue. On a donc souvent mis en avant l'origine élective de la monarchie française. On avait donc pas un Roi, mais une dynastie. Cet argument de l'origine élective de la monarchie française a été utilisé par les adversaires de l'absolutisme. Cela parce qu'ils disaient que les monarques étaient élus non pas individuellement mais pour une dynastie. Ils étaient élus par le peuple et donc devaient gouverner avec le peuple. Là on peut citer François Hotman qui utilisait cet argument par le biais des Etats généraux. Bien plus tard, le Duc de Saint Simon, dans Mémoire succinct sur les formalités (1712), qui était un aristocrate qui vivait sous le règne de Louis XIV. Il était très critique vis à vis de Louis XIV car était contre son absolutisme. Il pense que la noblesse devrait être associée au gouvernement. Voilà pourquoi il invoquait l'élection primitive des rois de France.

L'empire romain germanique qui disparaît en 1806 était au fond une sorte de fédération. L'empereur régnait sur des Etats allemands. Ce dernier était élu par les princes électeurs. La Bulle d'or de 1356 organisait l'élection de l'empereur romain germanique.

L'un des états qui demeure très proche de la procédure de la monarchie élective est le Vatican. Le Pape est un monarque élu par les cardinaux qui se réunissent en conclave et élisent à la majorité des 2/3.

Qu'est ce qui distingue une monarchie élective d'une république présidentielle ? Difficile à savoir. Seul la durée du mandat pourrait distinguer ces deux régimes.

2. Le principe dynastique

On parle de monarchie héréditaire ou de monarchie dynastique. Ici la couronne se transmet en principe au descendant, mais ce n'est pas toujours le cas (ex de Louis XVIII successeur de Louis XVI).

Les règles de dévolutions de la couronnes varient selon les Etats.

Ce système remonte au moyen-âge où on a vue que la monarchie était plutôt élective, mais le système héréditaire a été conçu comme un remède aux conflits de succession. Finalement, le principe dynastique s'entend comme un principe de stabilité politique.

Dans le cadre de la monarchie française, la couronne se transmet de mal en mal par ordre de primogéniture avec exclusion des femmes et parents par les femmes. C'est le système de la loi salique.

B. La monarchie des corps constitués et la monarchie absolue

1. L'Etat des ordres

La trifonctionnalité est la théorie médiévale de l'organisation sociale. Au Moyen-Âge, on pensait que la société était composée de trois corps, c'est ce qu'on appelle les ordres ou les états. On distinguait ceux qui prient, ceux qui combattent et ceux qui travaillent. Le clergé prie, c'est-à-dire les prêtres et les moines. Ceux qui combattent sont la noblesse, et ceux qui travaillent sont les paysans. On appelle cela également les états. La société occidentale au Moyen-Âge se représente sous cette forme. La société est un tout, et chaque ordre rempli une fonction précise. On peut imaginer que cette théorie s'inspire de PLATON. Cette théorie sociale fonde l'organisation constitutionnelle des états. En particulier, dans les états de cette époque, on avait l'habitude de rassembler des assemblées qui représentent les populations à travers les ordres. On a des assemblées qui regroupent le clergé, la noblesse et le tiers-état. Ces assemblées, selon les pays, ont des noms divers. En France, ce sont les Etats Généraux, et les Etats Provinciaux. Certaines provinces sont dotés d'une représentation.

C'est une tradition qui s'instaure au Moyen-Âge, le monarque règne avec l'appui de ces assemblées. C'est ce que l'on appelle la monarchie des corps constitués. Pour lever les impôts, le Roi doit réunir les Etats Généraux. En 1614, c'est la dernière réunion des Etats Généraux. Le Roi ne règne pas en monarque absolu, il est accompagné d'assemblée. La monarchie de cette époque correspond plus ou moins au régime mixte.

En ce qui concerne la fonction de ces assemblées, elles ont des droits relativement variables d'un état à l'autre. Un édit impérial de 1231, qui vaut pour l'Empire Romain Germanique, prévoit les droits des diètes (états généraux en Allemagne) dans les différents états. En particulier, les monarques doivent consulter ces diètes pour les décisions importantes, et il peut s'agir de la création d'impôt, de la déclaration de guerre, ou de la législation dans différents domaines. La monarchie est donc relativement tempérée.

Au XVIIème siècle, il commence à y avoir des conflits entre les monarques et les représentations, ce qui s'explique par le renforcement de l'Etat, et les monarques qui perçoivent ces institutions représentatives

comme un obstacle. Les monarques essaient de s'affranchir du contrôle de ces organes. Cela va donner lieu à des conflits civils, qui sont finalement assez répandus dans l'Europe. Les guerres civiles anglaises entre 1642 et 1651 en sont un exemple. C'est un conflit entre ceux qui défendent le Parlement britannique, et ceux qui défendent l'autorité royale. Les défenseurs du Parlement l'emporte, et c'est ainsi que l'on aboutit à un régime républicain en Angleterre, dirigé par CROMWELL et qui dure de 1649 à 1660. Après sa mort, les anglais décident de revenir à la monarchie. A la même époque, en France, la Fronde, un conflit civil, dure de 1648 à 1653. MAZARIN exerce la régence avec la femme du Roi. Il s'efforce de lever les impôts, mais se heurte à l'hostilité des villes, et en particulier aux institutions judiciaires. Ces Parlements s'opposent à la création de nouveaux impôts. Cela aboutit sur le triomphe de l'autorité royale. Finalement la monarchie l'emporte à l'issue de cette période.

Au départ, on a des monarchies tempérées avec des organes représentatifs, qui vont aboutir sur des conflits donnant une monarchie absolue. Dans ce régime, le monarque concentre dans ses mains l'ensemble du pouvoir. Le modèle du monarque absolu est Louis XIV, qui règne de 1661 à 1715. Le pouvoir était exercé par une régence quand il était enfant, mais il prend le pouvoir après la mort de MAZARIN, et c'est à ce moment là que son règne commence. Louis XIV va véritablement instaurer en France la monarchie absolue. Auparavant, l'absolutisme existait au niveau ministériel, avec RICHELIEU. Louis XIV avait décidé de ne pas régner à Paris, ce qui explique qu'il ait choisi Versailles. La résidence royale est un peu excentrée par rapport à la ville dans beaucoup de pays d'Europe à cause des révolutions qui ont eu lieu dans les villes.

L'absolutisme prussien est également un modèle d'absolutisme. Il va appuyer sur la fonction militaire du monarque, puisqu'il va apparaître en uniforme. Ce monarque est appelé le roi soldat. Sur cette base, on peut trouver tout un tas de monarques absolus dans l'Europe.

Pierre le Grand en Russie, proclamé Tsar de toutes les Russies en 1721, est le plus grand modernisateur de la Russie. Il va inviter toute sorte de gens pour former les russes.

Le roi de Suède Charles XII, de 1697 à 1718, instaure l'absolutisme. Il crée le roi guerrier.

3. Le despotisme éclairé

C'est une sorte d'absolutisme modéré. Le despotisme éclairé est le mélange de l'absolutisme et de la philosophie des Lumières. Les philosophes des Lumières n'étaient pas spécialement démocrates ou républicains. Mais ce qu'ils critiquaient, c'était le poids de la religion, l'archaïsme de certaines institutions pénales. Ce sont des monarques absolus, mais qui essaient d'exercer cet absolutisme de façon rationnelle. Par exemple, Frédéric II de Prusse, dit Frédéric le Grand règne de 1740 à 1786. On l'appelait le roi philosophe. C'était un homme cultivé, mais aussi un grand chef militaire. Il faisait venir à sa Cour les

hommes d'esprit les plus importants, et notamment, VOLTAIRE. C'est à juste titre qu'on l'appelle le roi philosophe, puisqu'il est à l'origine d'un ouvrage, *L'anti-matériel*. On y trouve l'idée du règne absolu du monarque, et en même temps, une hostilité aux religions qui menacent de semer la zizanie dans l'état. Catherine II de Russie (1762-1796) invite DIDEROT à sa Cour, c'est-à-dire un homme des Lumières imminent.

4. L'évolution de l'Etat

A travers l'absolutisme et le despotisme éclairé, on observe le renforcement de l'Etat, et lentement, l'avènement de l'état moderne. Les conseils représentent le développement de la Haute Bureaucratie, qui est le signe de la rationalisation de l'Etat. Pendant toute cette période, la politique de l'état est une politique puissance. Ce qui compte dans la guerre, ce n'est pas le nombre d'hommes, c'est la technique et la stratégie militaire. Les effectifs militaires, en 1500, pour la France, représentent 18 000 hommes. EN 1600, les armées représentent 80 000 hommes, et en 1700, 400 000 hommes. Tout cela demande d'énormes moyens financiers, d'où la nécessité de la levée de l'impôt, le perfectionnement du système fiscal, et la politique économique. Pour avoir des recettes fiscales abondantes, il faut une prospérité économique, donc c'est avec l'absolutisme que l'on va développer la politique économique. L'un de ses buts est de renforcer la puissance de l'état. C'est ainsi que l'absolutisme représente la rationalisation de l'état. Tous ces éléments expliquent qu'à cette époque, la plénitude du pouvoir du monarque est un moyen de renforcer l'état.

C. Monarchie constitutionnelle et monarchie parlementaire

1. La modernisation de la monarchie

Une rupture décisive dans l'histoire de la politique est caractérisée par les grandes révolutions: la révolution anglaise, l'indépendance des Etats-Unis, et la révolution française. Avec cette période de rupture, on va voir apparaître plusieurs formes de monarchie. La première est la monarchie parlementaire, en Angleterre, après 1688. Le monarque règne, mais il règne avec un Parlement, donc il va petit à petit s'effacer devant le Gouvernement. On aboutit lentement à ce monarque qui règne, mais ne gouverne pas. Le parlement gouverne de plus en plus par un chef de gouvernement. On donne pour illustration de ce tournant, le gouvernement de Robert WALPOLE, qui dirige le gouvernement anglais.

Ensuite, la monarchie constitutionnelle dans laquelle le pouvoir du monarque est encadré par une constitution. On peut prendre l'exemple de la France avec la constitution de 1791. C'est une constitution monarchiste, mais le monarque règne avec un pouvoir législatif, attribué à l'Assemblée Nationale législative. Ce régime sera abandonné en 1793, puisqu'on passe à la République. Mais on reviendra à la monarchie sous

la Restauration, en 1815. C'est la synthèse de la monarchie parlementaire et de la monarchie constitutionnelle. La monarchie constitutionnelle des parlementaires trouve sa base à travers les chartes de 1814 et 1830. En France, on a connu un certain nombre de constitutions. A la fin de l'Empire, on a cette charte de 1814. Ce sont les Bourbons qui reviennent au pouvoir. Cette charte est un texte très influencé par l'expérience britannique, car Louis XVIII s'était réfugié en Angleterre. En 1830, il y a une révolution qui aboutit à un nouveau régime, la Monarchie de Juillet, et cette charte ne fait que modifier celle de 1814. Ce régime va avoir à cette époque une influence considérable sur l'ensemble de l'Europe:

Différents états en Allemagne se dotent de constitution, notamment la Bavière en 1818, et la Saxe, en 1831.

En Espagne, la constitution de 1837.

L'Italie, avec le statut fondamental du Royaume de Sardaigne en 1848. Il est très important, parce qu'il devient la constitution par la suite. Cette constitution de 1861 va continuer d'être en vigueur jusqu'en 1947.

2. La théorie de la monarchie moderne

C'est la monarchie du XIX^{ème} siècle. Les contemporains ont vu que cette monarchie est la forme aboutie de l'Etat, c'est l'incarnation de l'Etat moderne. Au départ, la Restauration signifie la restauration de l'ordre ancien. En particulier, cette notion a été développée par Charles-Louis DE HALLER, un suisse, qui a écrit *Restauration de la science de l'Etat* entre 1816 et 1834. Il y a aussi Joseph DE MESTRE qui a critiqué la révolution, qui doit déboucher sur une restauration. Mais en réalité, ce n'est pas ce qui se passe, on ne retourne pas à la monarchie ancienne. Les monarches réactionnaires voient leur règne finir par des révolutions. La Restauration débouche en fait sur une monarchie moderne. Au fond, on assiste à une combinaison entre la monarchie et les grands acquis de la Révolution.

La monarchie constitutionnelle commence par reconnaître les droits de l'homme, puis une représentation nationale. Ici, il y a une combinaison entre monarchie et démocratie représentative. Enfin, on a une modernisation économique et politique. Par exemple, en France, le Code Civil de 1804. On uniformise le droit national à cette occasion. Au fond, c'est pour cela qu'émerge une monarchie modernisée sous la Restauration. Le cas de la France va être imité dans toute l'Europe.

L'un des auteurs les plus influents est Benjamin CONSTANT, qui a écrit *Principes de politique* en 1815. Il donne une théorie de cette monarchie moderne. Selon lui, la monarchie moderne repose sur les assemblées représentatives, qui exercent leur pouvoir au moyen de la discussion. Mais il reconnaît l'importance du monarque, qui est au-dessus des parties et des pouvoirs. Il exerce une fonction arbitrale. Il théorise le pouvoir monarchique comme un pouvoir neutre. Cette idée se retrouve sous la V^{ème} République,

avec le Général DE GAULLE, qui se considère comme au dessus des lois. HEGEL, philosophe allemand, a écrit *Principes de la philosophie du droit* en 1821. La philosophie de HEGEL repose sur l'avènement de l'Etat comme forme de l'organisation humaine. Il voit dans la monarchie constitutionnelle la forme accomplie de l'Etat.

La monarchie a été la forme dominante de l'Etat presque jusqu'à aujourd'hui.

§2. Les républiques

A. Le concept de république

1. La chose publique

La république est un mot qui a des sens multiples, c'est un mot polysémique. A l'origine, c'est la chose publique. C'est la chose publique par opposition à la chose privée. La distinction entre le public et le privé est déterminante dans l'Histoire de la politique. La politique est ce qui est public par rapport à ce qui est privé. La politique concerne la communauté des citoyens, par opposition à la maison, qui est la sphère privée de chaque citoyen. Cette idée de république ne désigne pas un régime particulier. Il suffit de donner un exemple, Jean BODIN, dans *Les six livres de la République*. L'enjeu est de démontrer que la France est naturellement une monarchie absolue, une pure monarchie par rapport à un régime mixte. Le monarque doit régner, il n'a pas besoin de s'appuyer sur des états généraux. Il parle de la monarchie, mais emploie le mot de république. Dans sa conception, la république est un régime bien organisée, mais pas forcément un régime dans notre sens, puisqu'elle peut être une monarchie. On peut rapporter le mot république à *politeia*, qui est la cité bien organisée, la constitution de la cité. La *politeia* peut connaître des formes diverses, comme la démocratie, l'aristocratie, ou la monarchie. C'est en ce sens qu'on peut parler d'une république qui peut être une monarchie.

Au fond, la république désigne l'Etat, qui n'a pas de forme précise. On sait simplement qu'il n'est pas anarchique. De fait, il peut avoir n'importe quelle forme.

2. Le gouvernement collectif

Néanmoins, chez ARISTOTE, on trouve une distinction entre *politeia* et *basileia*, qui est la royauté. Il dit que la république peut être une monarchie, mais en même temps, il les distingue. On peut lire le mot république par opposition avec la monarchie. C'est pour cela qu'il y a une tradition où l'on dit qu'il y a deux formes principales de régime, la république, et la monarchie. A ce moment là, comment définir ces formes

de gouvernement? Là encore, la monarchie est le gouvernement d'un seul homme, et la république caractérisera un régime reposant sur le gouvernement collectif des citoyens.

Il y a toute une tradition, qui remonte à l'Antiquité, qui oppose les monarchies et les républiques. C'est un problème que l'on trouve chez les auteurs latins. A la fin de la république, la question se pose du choix entre la république et la monarchie. Chez les romains, il y a des partisans de la république, et de la monarchie. VIRGILE fait l'éloge de l'Empereur Auguste, et est donc partisan de la monarchie. Ceci explique que MACHIAVEL, dans *Le prince*, en 1513, donne des recettes politiques pour un prince, afin qu'il puisse accroître sa puissance, et à la fin, il exhorte ce prince à libérer l'Italie de la domination des barbares. MACHIAVEL n'est pas spécialement monarchiste, il est républicain, mais il est désespéré de la république pour Florence. "Tous les états sont des républiques ou des principautés". Quand il dit cela, la principauté renvoie à la monarchie. Il dit que tous les états sont des républiques ou des principautés.

Les républiques sont des états qui reposent sur un gouvernement collectif qui prend une forme soit aristocratique, soit démocratique. Ces deux formes sont analogues, puisqu'elles reposent sur le gouvernement collectif. Il y a la république au sens le plus large, l'Etat, qui est une organisation vouée au bien commun, et le sens qui oppose le gouvernement collectif au gouvernement par un seul homme.

B. L'acception traditionnelle

Le mot république a évolué dans l'histoire. On part du sens originel.

1. Le principe

Quand MACHIAVEL dit qu'il y a les principautés et les républiques, il se fonde sur les régimes anciens, et l'Italie de son époque, dispersée en une multitude de principautés et d'états. Dans certains états italiens, on a des républiques, mais d'autres états sont des duchers. La coexistence entre des monarchies et des républiques peut être observée dans toute l'Europe du Moyen-Âge au XIXème siècle. D'une façon générale, si on se place au XVIème siècle, avec MACHIAVEL, jusqu'à la Révolution française, on s'aperçoit qu'il y a des grands états puissants, qui sont toujours des monarchies, comme la France, l'Angleterre, et l'Espagne. Dans l'Italie de MACHIAVEL, on trouve des petits états, qui sont souvent des républiques, qui ont eu une grande puissance au Moyen-Âge. Mais à partir de la Renaissance, ces cités sont déclinantes, elles deviennent des puissances de second rang, parce qu'elles sont concurrencées par des états plus vastes, plus puissants que sont les monarchies. L'Italie est donc ravagée par les barbares, et notamment les français et les espagnols. MACHIAVEL pense que les peuples italiens doivent s'unir pour les repousser.

Tout au long de l'Histoire Européenne, ont existé ces républiques. Chez tous les auteurs anciens, les

grands états sont des monarchies, et la république caractérise les micro-états. Ce sont les villes libres. On peut faire un lien entre ces républiques et la tradition ancienne des cités. Au Moyen-Âge, on peut trouver un mouvement de Renaissance urbaine. La féodalité est ce qu'on peut appeler une organisation de l'économie rurale. Mais à cette époque, il y a aussi des villes, dans lesquelles se concentre l'activité artisanale et le commerce. C'est ce que l'on appelle la renaissance urbaine. L'essor économique se fait dans les villes, qui sont des pôles de développement économique. Dans les villes, on trouve des artisans, qui produisent tout un tas de choses, et des commerçants, qui voyagent, montent des opérations commerciales. Ces derniers sont garants des échanges, et ont donc un rôle essentiel. Ce sont les commerçants qui sont les plus riches. Au fond, ces villes, grâce à la richesse de ces populations, parviennent à s'émanciper de toute tutelles, et deviennent des républiques autonomes.

MONTESQUIEU parle des républiques dans *L'esprit des lois*. La notion de république désigne une forme particulière d'état. On peut dire qu'on a affaire à des états de petite taille. Ce qui caractérise ces républiques, c'est qu'elles sont gouvernées par des conseils, qui représentent les populations, les ouvriers et les artisans, et les patriciens, c'est-à-dire une sorte de noblesse, composée par les commerçants. Ces villes sont aussi le lieu de conflits politiques intenses, les révoltes sont nombreuses, et ces villes prennent des formes politiques diverses. La plus fréquente est la forme aristocratique ou oligarchique, c'est-à-dire que le pouvoir est réservé à une minorité. Mais, parfois, les républiques urbaines peuvent prendre des formes plus démocratiques, à la suite d'insurrections. Elles s'identifient au régime mixte, comme Venise.

Le modèle diplomatique de ces villes: elles forment des confédérations. Comme ces villes essaient de défendre leur liberté face à des monarques ou des seigneurs divers, elles ont tout intérêt à s'unir entre elles, et donc elles forment des ligues. Des républiques commerçantes du nord de l'Allemagne en sont un exemple. Ces cités passent des traités, et notamment des traités de défense mutuelle. Ces villes arrivent à constituer des puissances importantes au XIV^{ème} siècle, et au XV^{ème}, leur puissance décline, puisqu'elles sont concurrencées par des monarchies de plus en plus puissantes.

Il existe une exception, c'est la dictature de CROMWELL, où l'Angleterre se transforme en république, mais quand les auteurs anciens parlent de république, ils parlent des micro-états que sont les républiques urbaines. MONTESQUIEU et PAINE se réfèrent à la notion de république, et quand ils veulent en donner des exemples, ils citent les Pays-Bas et la Suisse, qui sont des confédérations à cette époque. Pour MONTESQUIEU, la France ne peut pas devenir une république, puisque c'est par définition une monarchie.

Les républiques sont le creuset de toute une pensée politique moderne.

L'idéologie des républiques

Ces républiques sont des communes, des villes qui s'émancipent de la tutelle féodale. Ces villes sont dominées par une bourgeoisie qui s'enrichit notamment par le commerce. Il y a donc des commerçants, des

artisans,.. Elles acquièrent ainsi une puissance matérielle, économique qui va leur permettre de s'émanciper. Les bourgeois vont se rebeller et former des conjurations, ils vont prendre le pouvoir et on va devoir une certaine liberté à ces villes. Ces libertés sont consacrées dans des chartes des libertés : *Chartae libertati*. Ce sont les ancêtres des constitutions modernes. On garantie en particulier la liberté des habitants des villes. Ils sont libre vis-à-vis des seigneurs, ils n'ont plus d'obligation personnelle vis-à-vis de ces seigneurs.

On distingue les Serfs qui ont des obligations personnelles, ce sont des paysans assujettis à la tutelle féodale, soumis à diverses obligations comme payer l'impôt au seigneur, mais sont aussi liés à la terre du seigneur ; ils sont sous un statut de contrainte. Par opposition aux serfs des campagnes, dans les villes libre il y a les bourgeois (=habitants des villes : les bourgs)qui sont libre. → Adage « l'air des villes rend libre ».

Cela vient des paysans qui partaient en ville et une fois arrivé en ville, le seigneur ne pouvait plus les récupérer. Ils étaient délivrés de toutes les sujétions féodales.

Dans ces villes médiévales des idées nouvelles apparaissent et donc va être le lieux de l'effervescence intellectuelle. Ceci s'explique par le développement des universités dans ces villes. C'est au 13 ou 14e siècle qu'on arrivait à l'apogée de cette effervescence.

Guillaume d'Occam, Court traité sur le pouvoir tyrannique (1340), c'est un représentant du courant nominaliste. L'idée de ce courant est qu'il n'y a pas de réalité correspondant au concept abstrait. La notion d'Homme n'a pas de contenu absolu, c'est juste une notion qui englobe des individualités concrètes. Il n'existe pas une nature humaine absolue mais des individus humains.

C'est dans ces villes qu'apparaissent les individus modernes justement.

Dans la théorie d'Occam, le droit de propriété est très développé. Cet auteur est un moine, un franciscain (=ordre mendiant, qui choisi la pauvreté), il est donc catholique et lit les écritures saintes. Dans ces écritures il est écrit que l'homme doit travailler depuis qu'Adan a été chassé du Paradis. Le travail est une obligation fondamentale pour les chrétiens et la propriété est la récompense du travail. La propriété n'est donc pas quelque chose de négatif ; c'est un droit naturel, c'est la rétribution du travail, de l'obéissance à Dieu. Ce droit est donc sacré.

A cette époque il y a aussi un conflit entre le pouvoir séculier et le pouvoir pontifical. Et d'Occam, poursuivit par le pape va se protéger chez le seigneur et c'est la bas qu'il écrit. Il y dit que le pape ne doit s'occuper que de la théologie. Pour lui les hommes ont le droit de choisir leur gouvernant et non pas le pape. Les citoyens sont libres et propriétaires de leurs biens. Le pape ne doit pas s'immiscer dans la vie politique des cités.

Marsile de Padoue, Le défenseur de la Paix, (1324), c'est un livre qui pose les bases de la souveraineté populaire. La question est de savoir qui doit décider ? Cet auteur défend le pouvoir du peuple, qui doit prendre les décisions pour un maximum de question. C'est ça que l'on appelle la souveraineté populaire. Sur des questions politiques mais aussi religieuses. → idées nouvelles qui vont déboucher sur la réforme (protestantisme)

Ce sont les premiers auteurs républicains. Contrairement à Thomas d'Aquin ou Jean Bodin ou Thomas

Hobbes (monarchistes). Le courant républicain est marginal à cette époque. Il se développe surtout avec la réforme. Dans la réforme, on retrouve deux tendances dominantes avec le Luthéranisme (protestantisme allemand de Luther) qui va être une forme de protestantisme qui va déboucher sur une conception plutôt monarchique au plan politique ; et le Calvinisme (réformateur français, Jean Calvin) qui va être la forme républicaine du protestantisme.

Johannes Althusius, Politica, 1603, dans ce livre il développe l'idée de souveraineté populaire. Il critique la souveraineté de Jean Bodin qui est celle du monarque, qui vient du haut. Althusius défend la souveraineté qui vient du peuple, du bas. Les communautés vont se gouverner et se fédérer et ainsi les royaumes peuvent être vu comme une fédération de communautés, de républiques. Chaque communauté se gouverne de façon souveraine, s'agrègent entre elles. Cette théorie permet d'expliquer l'empire Romain-germanique. Althusius était un juriste allemand qui avait des responsabilités dans une de ces villes qui était une république.

Spinoza, Tractatus politicus, 1677, il était un des rares philosophes républicains de son époque et vivait à Amsterdam. C'est un républicain des provinces unies. Dans sa théorie, il évoque la forme politique rationnelle et l'idée est précisément la cité qui est gouvernée par ses propres citoyens et il théorise l'Etat comme une fédération de républiques.

Jean-Jacques Rousseau, Contrat social, 1762, il évoque les républiques et se place en particulier dans la tradition des républiques helvétiques. Cet auteur est aussi l'un des rares penseur républicain à son époque.

C. L'acception contemporaine du concept de république

La république dans ce qu'on vient de voir correspond à un micro état (cité, villes,...) Les grands états sont forcément monarchiques.

Avec les grandes révolutions, un changement s'opère avec des grandes républiques : Problème notamment aux EU en 1776 qui devient indépendant mais quel régime adopter ? Adopter un régime opposé à l'ennemi (couronne britannique), l'idée républicaine va renaître et prendre un nouveau sens et va apparaître dans leur constitution de 1787. C'est une république qui va constituer un état de grande dimension.

La même chose se passe en France, la première constitution de 1791 va créer une monarchie constitutionnelle mais une tension va apparaître entre ce régime et les révolutionnaires et en 1793 et 1795 les constitutions vont être républicaines.

Aujourd'hui, dans les constitutions on retrouve ce choix entre la forme républicaine et monarchique. Par exemple, l'article 1 de 1958 pose que la France est une République indivisible. C'est une formule qui vient de la constitution de 1793. L'article 89 al5 de la constitution de 1958 dispose que la forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision.

Sous la 3e république qui se met en place après 1870, il y a des hésitations au départ entre la forme monarchique et républicaine et finalement c'est la forme républicaine qui l'emporte.

La constitution allemande de 1919, dit Constitution de la république de Weimar dispose que l'empire allemand est une république. Aujourd'hui, l'article 20 al 1 prévoit que l'Allemagne est une république fédérale et l'article 28 al1 prévoit que les états fédérés allemands doivent adopter la forme républicaine.

§3. Les formes modernes de la démocratie

A. La distinction entre démocratie directe et démocratie représentative.

L'origine de la distinction

Jusqu'à la révolution, la démocratie correspond à des micro états.

La démocratie est une forme de la république. La république peut être aristocratique ou démocratique. Dans une république aristocrate y siège les patriciens. La démocratie, elle, est un régime où tous les citoyens peuvent participer à la vie politique dans le mesure où tous peuvent siéger dans l'assemblée du peuple. C'est le concept originel de la démocratie.

Cette conception de la démocratie est la conception qui domine jusqu'à la révolution française. Même Rousseau, quand il parle de démocratie, parle de ce type de régime, où chaque citoyen siège dans l'assemblée. Il est nécessaire qu'elles soit appliquées dans de petits états.

En 1793, le jacobinisme bouleverse le tout. Dans ce système on a une république démocratique mais qui est composée de millions d'habitants. C'est la naissance de la démocratie de masse.

Après les grandes révolutions, la démocratie se conçoit donc comme une démocratie de masse. La démocratie de masse suppose la notion de la démocratie représentative. C'est l'assemblée des représentants du peuple.

Globalement on en arrive à l'idée au 19e siècle que « le gouvernement représentatif est la meilleure forme de gouvernement » selon John Stuart Mill.

2. Critique de la démocratie représentative

La formule de John Stuart Mill va être contestée et on va opposer la démocratie directe à la démocratie représentative.

C'est l'idée que la démocratie représentative est une fausse démocratie car les représentants ne sont jamais identiques au peuple. Certains auteurs disent même que les représentants ne représentent que les classes supérieures et notamment les classes dominantes. Ainsi, ces auteurs considère qu'il faut retourner à la démocratie directe.

Karl Marx a traité cette question dans le texte de La guerre civile en France (1871). Il traite d'un épisode de France qu'est la commune qui préfigure le communisme. Il veut savoir comment créer cette société communiste.

Lénine dans L'Etat et la révolution (1917).

Ces gens préconisent le gouvernement des conseils. Le conseil est ce qu'on appelle également le

soviet dans la tradition russe. C'est l'idée qu'à tous les échelons la société doit être gouvernée par des conseils. Après la révolution russe en 1917 on a cette idée que la société va être gouvernée par des soviets. Les usines par des soviets d'ouvriers, les armées par des soviets de soldats,... Au fond, globalement, on arrive à l'idée d'une société constituée de fédérations de soviets qui gouvernent au niveau local et l'idée mis en valeur est celui du mandat impératif. Le gouvernement devra donc suivre les soviets sinon seront révoqués. C'est la république soviétique = république des conseils.

Ces gouvernements des conseils ont donné lieu à des expériences politiques de courtes durées avec la république des conseils de Bavière en Allemagne en 1919, la révolution Russe en 1917,.... Ca devait être une alternative à la démocratie représentative, mais ça a échoué.

B. Les techniques de la démocratie de masse

1. la mathématisation de la démocratie

Pourquoi la démocratie dans l'histoire n'a fonctionné que sous la forme de micro démocratie et les monarchies ont fonctionné que sous des formes monarchiques ? C'est qu'on avait pas des méthodes de calcul pour comptabiliser les votes.

Deux idéaux dans la démocratie :

- la démocratie unanimitaire : on ne prend une décision que si tout le monde est d'accord, mais ça serait très difficile
- le système majoritaire : qui domine.

Des techniques de calculs se sont développées aussi pour comptabiliser les majorités (majorité simple, majorité absolue avec +50%, majorité qualifiée avec un quota,...)

Dans toutes ces hypothèses, pour mettre en œuvre des démocraties il faut mettre en place des méthodes de calcul, utiliser des techniques algébriques. C'est Condorcet qui avait évoqué cela en premier, il avait commencé à réfléchir à ces questions. Le progrès de la démocratie suit le progrès des mathématiques.

En ce qui concerne l'élection de la chambre des représentants est censée représenter la société. La méthode la plus archaïque pour désigner les représentants de la société est ce qu'on appelle le scrutin uninominal par circonscription. On élit dans une circonscription quelqu'un qui représentera la circonscription. Ensuite on a inventé le scrutin de liste proportionnel, mais à partir du moment où on met ça en œuvre on est obligé d'appliquer des règles de calcul assez sophistiquées. L'idée de ce scrutin est que la société est représentée au prorata des opinions au sein de la population. L'assemblée doit être la représentation la plus exacte possible de la société ; c'est l'idée d'une démocratie représentative qui est le miroir de la société. Le scrutin proportionnel apparaît pour la première fois dans la constitution danoise de 1955.

Aujourd'hui, la plupart des états ont adopté une forme mixte entre la forme représentative et directe. On associe des techniques de démocratie directe à des démocraties représentatives. Des techniques où on va faire intervenir le peuple directement sur certaines questions ; c'est le référendum. L'article 11 de la constitution de 1958 prévoit cela en France. On distingue différents types de référendums : le référendum

d'initiative populaire qui existe dans certains états ou le référendum peut être réservé aux autorités politiques.

La démocratie plébiscitaire. Dans la tradition romaine, le plébiscite est une décision de la plèbe. Lorsqu'une question est posée au peuple, le peuple doit répondre par oui ou non (= un plébiscite). On peut aboutir à une tendance du chef de l'Etat à toujours surmonter la démocratie représentative en utilisant cette technique. C'est une démocratie plébiscitaire. C'est une forme de démocratie qui au fond associe démocratie et autoritarisme. (ex : on l'a utilisé pour approuver la constitution de 1793 en France, pour le consulat à vie de Bonaparte,...)

§4. Les régimes autoritaires

A. Dictatures : régimes autoritaires et totalitaires

1. la forme moderne de la tradition du mauvais régime

La monarchie est la gouvernance d'un seul homme avec une forme positive et une forme négative. Le régime autoritaire pourrait être interprété comme la forme moderne de la tyrannie.

Alexis de Tocqueville est quelqu'un qui voit la démocratie comme la forme politique moderne par excellence. Et c'est l'égalité qui définit le mieux la démocratie. Il dit cependant que la démocratie peut aboutir à différentes formes de régimes. Il est admirateur de la démocratie américaine qui repose sur des contrepouvoirs (fédéralisme, le pouvoir judiciaire fort). Il y a une alliance entre la démocratie et le droit qui empêche la dérive de la démocratie. Il faut donc combiner la démocratie à des institutions libérales, avec l'Etat de droit. Par contre, dans certains cas la démocratie peut aboutir à un régime despotique. Par exemple avec la démocratie plébiscitaire (ex : la terreur de Robespierre, Bonaparte qui est un dictateur qui peut se prévaloir d'un soutien plébiscitaire,...).

Tout ça pour dire que la démocratie n'est pas incompatible avec les régimes autoritaires et c'est d'ailleurs tout le problème du 20^e siècle car à cette époque tous les régimes se sont prétendus démocratiques : la démocratie libérale, le régime soviétique, les fascistes italiens, ..

Comment faire pour distinguer les différents types de démocraties ? On distingue les démocraties libérales des « démocraties populaires ». La démocratie populaire correspondait au régime communiste.

Dans la démocratie libérale on a une organisation politique démocratique, c'est-à-dire un système politique qui repose sur des élections, sur la pluralité des partis politiques,.. mais tout cela n'est pas suffisant pour aboutir à une vraie démocratie et dans la démocratie libérale il y a en plus de cela, l'Etat de droit. Cela veut dire qu'il y a un certain nombre de principes qui ne peuvent être remis en cause même par la décision démocratique. Principes liés à la liberté, au droit de propriété,... L'Etat de droit suppose donc un fort pouvoir juridictionnel avec notamment le contrôle de constitutionnalité.

2. Autoritarisme et totalitarisme

On peut opposer la démocratie libérale aux régimes autoritaires ou aux régimes totalitaires.

Un régime autoritaire est un régime qui s'oppose à la conception libérale des droits et libertés. A partir du moment où on interdit des idées, des partis politiques, on passe à un régime autoritaire. De même si on proscriit certaines religions. Très souvent le régime autoritaire est combiné à une certaine liberté économique tout de même. C'est un régime strictement autoritaire.

Le régime totalitaire peut être défini comme un régime où il y a une prise de contrôle absolue de l'état sur l'ensemble de la vie sociale. Cela implique une suppression des libertés politiques et religieuses mais ce qui va le caractériser est une suppression des libertés économiques. Par exemple, le système soviétique était totalitaire entre 1917 et 1990, le régime fasciste italien qui s'est mis en place à partir de 1922 mais devient vraiment totalitaire qu'à partir de 1925 et dur jusqu'à 1943, ou encore le régime de la NSDAP en Allemagne entre 33 et 45.

Hannah Arendt, Les origines du totalitarisme, 1951, où elle définit le totalitarisme comme impliquant une organisation sociale de masse, une société sans classe c'est à dire l'égalité absolue. D'autre part, le système totalitaire repose sur une puissante bureaucratie d'état et de partis selon les cas ; une idéologie officielle et enfin, le gouvernement est fondé sur une violence systématique, une terreur exercée vis-à-vis des opposants. C'est une forme exacerbée de l'autoritarisme. Ce qui va caractériser le totalitarisme est en particulier un contrôle exercé sur la communication et donc la maîtrise des médias de masse. Mais il y a également le contrôle économique qui peut être mis en œuvre par des méthodes diverses avec la collectivisation des économies mais aussi avec une économie contrôlée aux mains d'une autorité.

3. Le rapport entre l'Etat et les partis politiques

Le pluripartisme est lié au développement du système parlementaire du 19e siècle. Le système d'un parti unique est lié quant à lui à un système autoritaire, créé par la Russie en 1923 mais initié par l'Italie fasciste en 1925. Pour conclure, la garantie constitutionnelle du pluripartisme remonte à la démocratie post-totalitaire de la 2nd guerre mondiale.